

(1)

(N° 50.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 23 JANVIER 1858.

SITUATION DES ATELIERS D'APPRENTISSAGE DANS LES FLANDRES.

RAPPORTS

PRÉSENTÉS

PAR M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

MESSIEURS,

J'ai l'honneur de communiquer à la Chambre les rapports généraux que MM. les gouverneurs des Flandres m'ont adressés sur la situation actuelle des ateliers d'apprentissage établis, avec le concours de l'État, dans ces provinces.

Ces rapports font suite à ceux qui ont été déposés à la Chambre, dans la séance du 5 mai 1854, par l'un de mes honorables prédécesseurs, M. Piercot.

La Chambre constatera, par l'inspection de ces documents, qu'en général les ateliers d'apprentissage n'ont cessé de marcher d'une manière satisfaisante et de rendre d'importants services à notre industrie manufacturière, par la mise en pratique de procédés perfectionnés de fabrication, et en améliorant la condition matérielle et morale de la classe ouvrière.

Un fait sur lequel je crois devoir appeler votre attention, Messieurs, c'est que les résultats, dont le Gouvernement se félicite, ont été obtenus à l'aide de sacrifices devenus, d'année en année, plus légers pour le Trésor. En effet, le crédit porté au budget du Département de l'Intérieur, en faveur des ateliers d'appren-

[N° 50.]

(2)

tissage, a pu être diminué successivement, sans que l'on compromît l'organisation ou le développement de ces utiles institutions.

Agréez, Messieurs, l'assurance de ma haute considération.

Le Ministre de l'Intérieur,

CH. ROGIER.

(3)

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

RAPPORT

SUR LES ATELIERS-MODÈLES D'APPRENTISSAGE

DE LA PROVINCE.

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité? Quel est le nombre des ouvriers inscrits?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
HOOGHLEDE	14	14	» 55	»	Oui; 15.	»
DENTERGHEM	20	20	» 40	»	Oui; 47.	»
STADEN.	22	28	1 »	» 50	Oui; 30.	280
CACHTEM	6	9	1 »	» 60	Oui; 9.	54
ROULERS	50	50	2 »	» 50	Non. Par suite des ressources que fournissent à la classe ouvrière, les fabriques érigées à Roulers, l'entrée de l'atelier est moins vi- vement sollicitée. Il sera possible, par conséquent, de diminuer le nombre des métiers, et de ré- duire les dépenses que cet éta- blissement occasionne.	900
AERSEELE	14	18	1 50	» 75	Oui; 40.	580

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière?	<i>Observations.</i>
Cet atelier compte à peine quelques mois d'existence, et cependant sa bonne influence se fait déjà sentir. Chacun des membres du conseil communal et du bureau de bienfaisance a fait don à l'atelier d'un métier complet, et la commission directrice a pu se passer ainsi d'un subside pour frais de premier établissement. Cette commune a fait construire, à ses frais, un fort bel atelier qui ne laisse rien à désirer au point de vue de l'hygiène. La commission directrice apprécie hautement les bienfaits que l'atelier est dans le cas de produire. Elle s'exprime, à cet égard, dans les termes suivants : « L'influence de l'atelier est très-salutaire ; il favorise l'industrie, procure de l'ouvrage à un nombre considérable de garçons pauvres, qui, au lieu de s'adonner au vagabondage et à la paresse, apprennent un métier qui leur fournit un bon salaire et les met à même de soutenir leur famille. » Cet atelier continue à se distinguer par les bons résultats qu'il produit sous tous les rapports ; son influence, comme nous l'avons déjà dit, est des plus heureuses. Avant l'érection de l'atelier, le tissage à la navette volante était peu ou point connu dans cette commune ; plusieurs anciens tisserands y ont été admis, sur leur demande, pour se mettre au courant des nouveaux procédés de fabrication ; après avoir achevé leur apprentissage, ils confectionnent des toiles pour compte de fabricants, et obtiennent un salaire rémunérateur. Deux des six métiers occupés dans l'atelier produisent de la batiste. On espère pouvoir donner une large extension à cette fabrication. — C'est surtout en comparant les années 1846 à 1850 avec la situation actuelle, que l'on peut se rendre compte des bienfaits que l'atelier a produits. A cette époque, on voyait des bandes de mendiants, jeunes et valides, parcourir les campagnes, s'adonner au vagabondage, rechercher le dépôt de mendicité, être à charge de leurs parents et du bureau de bienfaisance. Aujourd'hui, ces individus vivent du produit de leur travail. L'atelier est situé à proximité de l'école communale, les apprentis sont obligés de se rendre pendant une heure par jour, afin d'y recevoir l'instruction ; ils sont en outre obligés de fréquenter l'école dominicale, le tout sous peine d'interdiction de l'entrée de l'atelier. On ne peut dire ici que ce que l'on a déjà dit plusieurs fois : l'atelier d'apprentissage de Roulers a été le berceau du grand mouvement industriel qui s'est opéré en cette ville ; non-seulement on y a pris soin de l'enseignement professionnel, mais on s'est également attaché à développer l'intelligence des apprentis, en leur procurant le bienfait de l'instruction primaire. Sous le rapport industriel, on peut juger de l'influence de l'atelier, non-seulement par ses produits qui ont dignement figuré dans les diverses expositions, mais surtout par le développement extraordinaire qu'a pris l'agence pour la fabrication des toiles, établie en cette commune par la maison Rey aîné de Bruxelles. Depuis l'érection de l'atelier, cette agence, placée sous la direction de M. Declercq-Verbeke, compte régulièrement près de 550 tisserands, gagnant de fr. 1-25 à fr. 1-50 et jusqu'à 2 francs par jour. — Au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière, l'influence n'en est pas moins grande ; la preuve en est dans le mouvement ascendant de la population. Le nombre des mariages n'a jamais atteint le chiffre actuel dans cette commune. Une autre preuve réside dans la cessation de l'émigration de nos ouvriers, laquelle, depuis 1844, avait pris des proportions très-considérables.	L'organisation de cet atelier date de quelques mois seulement.

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité ? Quel est le nombre des ouvriers inscrits ?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
MEULEBEKE	13	19	1 25	» 25	Oui ; 24.	490
OYCHEM	12	12	»	» 40	Oui ; 40.	»
OOSTNIEUWERKE	15	15	1 15	» 50	Oui ; 16.	14
ARDOYE	20	24	» 90	» 50	Oui ; 26.	57
OOSTROOSEBEKE	22	22	1 15	» 25	Oui ; 31.	562
INGELMUNSTER	12	16	1 »	» 50	Oui ; 26.	348

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière?	<i>Observations.</i>
Voici comment s'explique la commission directrice : « L'atelier exerce une heureuse influence; à peu d'exceptions près, tous les hommes faits et les jeunes gens appartenant à la classe ouvrière, exercent le tissage à la navette volante; un grand nombre de ces derniers ont fait leur apprentissage à l'atelier, où ils ont reçu des leçons de moralité et d'instruction élémentaire, et où ils ont contracté le goût du travail. Rentrés chez eux, et pourvus par les soins de la commission directrice de l'outillage nécessaire, ils sont devenus les instructeurs de leurs parents ou frères, et tout le ménage s'occupe ainsi du tissage. Le travail est bien rémunéré; l'activité et le courage stimulés, assurent l'aisance et le bonheur dans ces familles. » Cet atelier date de quelques mois seulement; il est appelé à exercer une grande influence sur la situation de cette commune, en procurant aux familles le moyen de se relever de la situation pénible qui leur a été faite par la décadence de l'industrie linière et les années calamiteuses que nous avons eu à traverser. Cet atelier n'a que quelques mois d'existence; cependant, l'on peut dire que son influence se manifeste déjà d'une manière très-salutaire: l'esprit d'ordre, le goût du travail pénètre dans un grand nombre de familles où ces qualités faisaient défaut; le bureau de bienfaisance ne tardera pas à être déchargé de la nécessité de subvenir aux besoins de plusieurs ménages composés de personnes valides et qui constituaient pour la commune une charge permanente. La commission directrice s'explique à cet égard de la manière suivante : « Notre atelier, quoique de création récente, opère déjà une heureuse influence sur la classe ouvrière; l'entrée en est vivement sollicitée. Les nombreux orphelins dont l'entretien a été légué à la commune, par suite des années calamiteuses, et qui étaient forcés naguère de se livrer au vagabondage et à la mendicité, trouvent un moyen facile de se soustraire à cette extrémité, et peuvent se procurer une existence honnête. Notre école de pauvres, servant de pépinière à l'atelier, nous fournit ses élèves les plus diligents, âgés de douze à quatorze ans; nous tâchons de leur inculquer, dès le jeune âge, l'assiduité et le goût du travail. Le dimanche, les élèves de l'atelier sont obligés de fréquenter l'école dominicale, où nos apprentis continuent à recevoir une instruction propre à leur état; nous sommes persuadés que l'atelier fait le plus grand bien et produira les effets les plus salutaires. » Sous ces différents rapports l'influence a été des plus favorables à Oostroosebeke. L'atelier dirigé avec intelligence a eu pour effet de diminuer sensiblement le nombre des indigents; il a aussi transformé en ouvriers habiles beaucoup de jeunes gens adonnés au vagabondage. Une personne de la commune a entrepris, sur une grande échelle, la fabrication des toiles en fil de lin, ce qui constitue une ressource précieuse pour les tisserands formés. La commission directrice prévoit que le budget du bureau de bienfaisance ne peut tarder à se ressentir de cette heureuse situation. Cet atelier continue à faire sentir son influence salutaire, tant sous le rapport industriel que moral; c'est à tel point, que l'on peut envisager comme n'existant plus, à Ingelmunster, cette catégorie de jeunes fainéants qui jadis encombraient les rues et les chemins publics; actuellement ils apportent à l'industrie le produit de leur travail et se créent une honnête existence.	

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres)	SALAIRE		L'ADMISSION de l'atelier est-elle vivement solli- cité? Quel est le nombre des ouvriers inscrits?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
OUCKENE	12	16	1 25	» 70	Oui; 8.	65
RUYSSELEDE	25	50	» 80	» 60	Oui; 150.	572
WYNCHENE	12	52	1 25	» 25	Oui; 17.	280
WESTROOSEBEKE (filles)	12	5	1 25	» 70	Oui; 4.	56
Id. (garçons)	52	40	2 »	» 60	Oui; 20.	225
PITTHEN	20	24	1 50	» 50	Oui; 21.	185
WACKEN (filles)	10	10	»	» 50	Oui; 15.	»
Id. (garçons)	22	22	1 50	» 50	Oui; 20.	110
RUMBEKE	9	9	1 25	» 40	11.	156
MOORSLEDE	42	56	1 50	» 50	Oui; 9.	294
ROLLEGHEM CAPELLE	7	7	»	»	Oui; 20.	69

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER , tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière?	<i>Observations.</i>
Cette commune a bâti un nouveau local pour l'atelier dont le nombre de métiers a été doublé. L'heureuse influence de l'atelier s'y fait vivement sentir sous le double rapport de la moralisation et du bien-être. Jusqu'ici aucun fabricant ne s'est établi à Ouckene. Cet atelier a exercé une action des plus bienfaisantes sur la classe ouvrière ; le grand nombre de tisserands qui y ont été formés et qui, pour la plupart, exercent leur métier à domicile, donnent la mesure du bien-être que cet établissement a dû repandre. Un industriel important a établi une agence de fabrication dans cette commune. Le résultat de l'atelier a été des plus avantageux. — De nombreux ouvriers ont été formés au tissage et gagnent un salaire suffisant à leur entretien. Beaucoup d'entre eux, qui étaient pauvres et même mendiants, sont devenus le soutien de leur famille. D'autres, formés à l'atelier, font la fabrication des toiles en fil à la main pour leur propre compte. Ces produits s'écoulent sur les marchés de Thielt et de Roulers. C'est grâce aux ateliers, que l'administration locale est parvenue à extirper la mendicité et le vagabondage ; un grand nombre de familles doivent à l'organisation du travail, l'aisance relative dont elles jouissent. Des fabricants de Roulers livrent les matières premières. L'atelier pour les jeunes filles, donne de très-bons résultats. Cet établissement comprend douze métiers ; trente-six jeunes filles tissant à domicile y ont été formées ; elles gagnent un salaire double de celui qu'obtiennent les dentellières. Cet atelier a donné de bons résultats, en arrachant à la misère un nombre considérable de vagabonds et en fournissant à beaucoup d'orphelins les moyens de gagner une honnête existence. Ces ateliers ont amélioré d'une manière sensible la situation de la classe ouvrière. Depuis leur création, plusieurs fabricants sont établis dans cette commune et fournissent concurremment du fil, tant aux apprentis qu'aux ouvriers qui quittent l'atelier. Dans le but de diversifier le travail des jeunes filles, l'administration communale a érigé un second atelier où celles-ci, dirigées par une bonne contre-maitresse, apprennent également à tisser. L'admission à cet établissement est vivement sollicitée. Le nombre de métiers en activité dans cet atelier n'est pas en rapport avec l'importance de la commune, et le local est loin d'être convenable. Cette réserve faite, il est juste de dire que cet établissement a beaucoup contribué à améliorer la situation de la classe ouvrière. Cet atelier continue à se distinguer par sa bonne organisation et les résultats qu'il a produits sous tous les rapports. L'influence de l'atelier a été très-satisfaisante.	

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité? Quel est le nombre des ouvriers inscrits?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillent à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
SWEVEZEELE	32	58	» 90	» 50	Oui ; 47.	202
AERTRYCKE	16	24	1 50	» 45	Oui ; 50.	23
GHIISTELLES	20	22	1 50	» 60	Oui ; 50.	2
CORTEMARCO	12	18	»	» 30	Oui ; 50.	»
POPERINGHE	25	55	1 »	» 45	Oui.	15
YPRES	60	72	» 90	» 50	Oui, en hiver.	123
BECELAERE	16	20	1 25	» 60	Id.	58
LANGHEMARCO	51	40	1 25	» 40	Oui ; 50.	60
PASSCHENDAELE	58	60	1 70	» 60	Oui ; 80.	190
ANSECHEM	22	26	1 »	» 50	Oui ; 26.	27
DESSELGHEM	25	50	1 25	» 75	Oui ; 40.	140

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière ?	<i>Observations.</i>
Depuis l'érection de l'atelier, la fabrication des toiles, qui était dans un état de décadence complète, est redevenue une des principales ressources de cette commune. — Son influence, au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière, est très-marquée. L'atelier est une école où les enfants pauvres, naguère fatalement livrés à l'oisiveté, sont transformés en bons tisserands qui deviennent des membres utiles à la société, tout en contribuant à répandre l'aisance dans les familles. L'atelier n'existant que depuis quelques mois, il est impossible de répondre à toutes les questions posées ; mais tout fait prévoir que l'établissement rendra de grands services à la commune. — Les ouvriers qui fréquentent l'atelier étaient pour la plupart des jeunes gens que l'oisiveté aurait fini par démoraliser entièrement. La réorganisation de l'atelier est trop récente pour apprécier son influence sous le rapport industriel. — Cet établissement exerce, du reste, une influence très-salutaire sur la moralité de la classe ouvrière, en ce qu'il augmente le goût du travail, tout en diminuant l'oisiveté et la mendicité. L'organisation de l'atelier est trop récente pour se prononcer à cet égard. Influence des plus heureuses sous tous les rapports. Cet atelier a non-seulement eu pour résultat de former de bons tisserands, mais il a excité l'esprit d'entreprise. Des personnes de la ville ont commencé la fabrication d'articles divers, et des fabricants étrangers sont venus s'établir à Ypres depuis l'érection de l'atelier. — On inspire aux apprentis le goût du travail. — Le salaire qu'ils reçoivent stimule leur zèle et augmente les ressources de leur famille. — L'atelier est envisagé comme une ressource précieuse par la commune. Sous tous les rapports, l'atelier de Becelaere exerce une heureuse influence. L'influence de cet atelier a été très-salutaire, tant sous le rapport moral qu'industriel. L'atelier exerce une influence très-favorable, tant sur le développement de l'industrie que sur la situation matérielle et morale de la classe ouvrière. Cet établissement compte à peine une année d'existence. Les efforts de la commission directrice sont couronnés d'un succès qui dépasse toute attente. Cet atelier continue à donner les meilleurs résultats sous tous les rapports. En 1850, époque à laquelle cette institution a été érigée, le subsidé que la commune accordait au bureau de bienfaisance s'élevait à 5,100 francs ; il ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 540 francs. Ces chiffres dispensent de tout commentaire.	

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité ? Quel est le nombre des ouvriers inscrits ?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
HULSTE	17	30	1 "	" 45	Oui ; 40.	33
LENDELEDE,	18	25	1 "	" 50	Oui ; 86.	238
WAREGHEM	44	50	1 75	" 60	Oui ; 56.	590
HEULE	9	15	"	" 80	Oui ; 11.	
SWEVEGHEM (broderie)	32	52	" 90	" 30	Oui.	42
Id. (toiles)	15	35	" 80	" 15	Non.	11
COURTRAI	53	80	"	1 "	Oui ; 15.	77
INGOYCHEM	12	16	1 75	" 75	Oui ; 10.	500

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière ?	<i>Observations.</i>
L'émulation règne parmi les tisserands, lesquels, après avoir quitté l'atelier pour travailler à domicile, deviennent à leur tour des instructeurs, en communiquant ce qu'ils ont appris à leurs frères et à leurs sœurs ; il résulte de cette propagation de l'enseignement industriel, que beaucoup de familles, autrefois plongées dans le plus grand dénûment, sont parvenues à une certaine aisance par le produit du travail des enfants. Aussi l'on est fondé à dire que, depuis l'érection de l'atelier, le goût du travail a fait disparaître la mendicité dans cette commune. Les plus grands soins sont donnés à la moralisation des élèves de l'atelier ; dans ce but, les apprentis sont obligés de fréquenter l'école dominicale, ce qui produit un excellent effet sur leur caractère et leurs mœurs. Cet atelier a exercé la plus heureuse influence, non-seulement au point de vue du bien-être et de la moralisation de la classe ouvrière, mais il a eu aussi pour résultat de diminuer sensiblement les charges du bureau de bienfaisance. Comme nous l'avons prouvé dans nos rapports précédents, cet atelier exerce une influence des plus heureuses sur la situation de la classe ouvrière. L'atelier d'Heule est organisé seulement depuis le 1^{er} mai dernier. L'entrée en est vivement sollicitée, et tout porte à croire que cet établissement produira tous les bons résultats qu'on est en droit d'en attendre. Cet atelier a produit d'excellents résultats en aidant à diversifier le travail des jeunes filles, trop exclusivement adonnées à la fabrication des dentelles. La broderie de Sweveghem est aujourd'hui en renom, et le salaire des jeunes brodeuses est supérieur à celui qu'obtiennent les dentellières ordinaires. Au point de vue de l'hygiène, ce travail est également préférable. Plusieurs jeunes filles qui fréquentent cette école, sont le soutien de leur famille. L'instruction primaire y est donnée avec beaucoup de soins. Cet atelier commence à produire quelques résultats ; toutefois sa première organisation a laissé à désirer. On s'occupe à remédier aux inconvénients qui ont été constatés. L'atelier de Courtrai, décrété seulement le 7 mars 1836, a déjà pris rang parmi les ateliers les mieux organisés de la province. La bonne direction imprimée à cet établissement, a inspiré la confiance aux fabricants qui s'empressent de fournir du fil ; une chose digne de remarque, c'est que jusqu'ici aucune retenue n'a été opérée par les fabricants sur le travail des apprentis, ce qui prouve que les tissus sont bien fabriqués. L'administration communale a mis à la disposition de la commission directrice un fonds roulant de 1,800 francs, à l'effet de lui donner les moyens de fournir un métier complet aux tisserands formés qui quittent l'atelier. Un cinquième est prélevé sur le salaire des tisserands ; de cette manière, ceux-ci deviennent en peu de temps propriétaires du métier prêté. Le commissaire de service dans cet atelier, constate chaque jour, sur le registre de présence, ses observations concernant l'ordre et l'activité régnant dans les salles. Cette bonne mesure permet de donner une espèce de mention honorable aux plus diligents. Cet atelier a amené de bons résultats ; son influence est favorable sous tous les rapports.	

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité? Quel est le nombre des ouvriers inscrits?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
DEERLYK (filles).....	14	45	1 25	» 30	Oui ; 14.	80
Id. (garçons).....	31	31	2 »	» 50	Oui ; 26.	440
MOONSEELE.....	24	30	»	»	»	25
MOUSCRON.....	26	33	1 »	» 50	Oui ; 17.	1
BRUGES (M. Rey, aîné).....	100	138	1 50	» 50	Oui ; 60.	200

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER,
tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être
de la classe ouvrière ?

Observations.

Un grand nombre de jeunes filles quittent la fabrication de la dentelle pour s'adonner au tissage. Ce changement leur est très-avantageux, d'abord parce que le salaire du tisserand est plus élevé que celui de la dentellière, et ensuite parce que le tissage favorise le développement physique des jeunes personnes.

Grâce à l'atelier, la commune de Deerlyk a été complètement transformée. La mendicité et le vagabondage en sont extirpés. Un travail rémunérateur, diversifié et abondant, répand le bien-être parmi la classe ouvrière. — La fabrique d'étoffes de coton, laine et soie, érigée en cette commune par M. Ovelacq, de Roubaix, emploie en ce moment 330 ouvriers. Les relations de cette maison tendent à s'accroître encore.

Cet atelier, quoique récemment décrété, se fait déjà remarquer par sa bonne organisation et l'activité qui y règne, et tout fait prévoir qu'il produira les meilleurs résultats. On dirait que des localités possèdent spécialement le don de porter à leur perfection certains genres de tissus, et que cette aptitude est innée chez leurs habitants. C'est ainsi que, à Moorseele, un des centres de la fabrication de la toile fine, les apprentis fabriquent de prime abord, d'une manière remarquable, des tissus très-fins.

Cet atelier a été annexé à l'hospice des vieillards ; il est destiné aux orphelins des deux sexes et aux indigents valides. Cet établissement est appelé à rendre de grands services. Mouscron est le centre principal de la fabrication des articles mélangés, et soutient avec avantage la concurrence avec les villes voisines de Tourcoing et de Roubaix, au moins pour les étoffes communes qu'elle fabrique à plus bas prix. Il n'en est pas de même pour les articles qui exigent du goût et un apprentissage laborieux. Les Français continuent, sous ce rapport, à conserver une certaine supériorité. C'est cette lacune que l'établissement en question nous semble appelé à combler. En effet, les élèves de cet atelier ne devant quitter l'hospice qu'à l'âge de dix-huit ans, on aura le temps de développer leur intelligence par une bonne instruction, puisqu'au lieu de six mois d'apprentissage, terme moyen des ateliers ordinaires, ces orphelins pourront consacrer plusieurs années à leur éducation professionnelle, et parvenir à confectionner les tissus les plus variés et les plus difficiles. Plusieurs des orphelins montrent une aptitude extraordinaire, et la commission se félicite des bons résultats que produit cet atelier sous tous les rapports.

Les différents ateliers, érigés dans la ville de Bruges, ont produit les résultats les plus avantageux sous tous les rapports ; l'esprit d'entreprise s'est réveillé, de nouvelles fabriques ont été établies, le goût du travail s'est emparé de quelques-uns de nos anciens tisserands, qui se sont mis au courant du nouveau mode de tissage, et un grand nombre de jeunes gens, oisifs ou ramasseurs de fumier, sont devenus d'excellents tisserands. En présence des renseignements fournis dans nos rapports antérieurs, nous nous contenterons de donner quelques détails sur l'atelier dernièrement érigé par M. Rey aîné, de Bruxelles. Cet atelier contient cent métiers en activité ; en outre, une soixantaine de tisserands reçoivent du travail à domicile. La fabrication principale qu'on y exerce, est celle des mouchoirs de batiste, genre toile. Ce travail est parfaitement approprié à l'âge et aux forces physiques des jeunes tisserands, auxquels on inspire des idées d'ordre et de prévoyance. Le salaire qu'ils y reçoivent est en raison de leur aptitude et du degré de perfection de leur travail ; on remarque déjà qu'une certaine aisance règne dans les familles de ces ouvriers. Cet atelier est une véritable pépinière de jeunes tisserands, et il est appelé à rendre de grands services à l'industrie privée.

Indépendamment des tisserands qui sont occupés dans l'atelier, environ 60 ouvriers reçoivent de l'ouvrage à domicile.

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité? Quel est le nombre des ouvriers inscrits?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
BRUGES (M. Kauwerz).....	56	67	1 75	» 85	»	160
Id. (M. Ardrighette)	14	17	2 »	1 »	»	60
Id. (M. Rappart).....	8	16	2 »	» 70	Oui.	60
Id. (M. Marlier).....	25	51	1 50	» 75	Oui.	60
Id. (M. Marlier).....	52	40	1 50	» 75	Oui.	520
THOUROUT (M. Denys).....	26	51	1 25	» 55	Oui ; 17.	65
LICHTERVELDE (M. Rodenbach).....	27	28	1 25	» 55	Oui ; 29.	265
AVELGHEM (MM. Decock et Hofman.	14	15	1 50	» 70	6.	92
GHIËLT (M. Scheppers).....	45	45	»	»	»	250

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière?	<i>Observations.</i>
<i>Voir plus haut.</i> Id. Id. Id. Id. Nous laissons parler la commission directrice : « Sous le rapport industriel, on ne peut nier l'influence salubre et très-sensible de l'atelier. Depuis la création de cette institution, l'esprit et le goût de fabrication s'est développé dans notre ville, et, quoique sur une échelle encore restreinte, plusieurs maisons s'occupent déjà de la fabrication de divers tissus, de manière que les ouvriers formés à l'atelier peuvent se procurer de l'ouvrage sans se déplacer. Sous le rapport moral, l'influence n'est pas moins sensible, et nous aimons à croire que c'est en grande partie à l'influence salubre de notre atelier d'apprentissage qu'est due, chez nous, l'extirpation presque totale du vagabondage et du maraudage dans les champs. Nous devons un juste éloge au bureau de bienfaisance pour son active coopération, en employant toute son influence, soit sur les parents, soit sur les enfants secourus par eux, pour faire entrer à l'atelier tous ceux qui sont aptes au travail. » Très-favorable, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière. Avant l'érection de l'atelier d'apprentissage, le tissage de l'article pantalons, dit de <i>Mouscron</i>, était peu connu dans cette commune. Aujourd'hui, à Avelghem, il y a plus de 150 tisserands, et, dans tout le canton, il y en a au delà de 750. Tous ces ouvriers n'ont pas fait leur apprentissage à l'atelier, mais ceux qui y ont été formés ont communiqué leurs connaissances à leurs frères et sœurs, qui, au moyen de leur travail, pourvoient à leur existence et à celle de leur famille. C'est donc à l'atelier qu'on doit en grande partie ce résultat, et la diminution des charges du bureau de bienfaisance. Les premières années de la création de cet établissement, la direction voyait avec peine que plusieurs des ouvriers formés étaient réduits à chercher de l'ouvrage en France, faute de moyens pour acheter un métier ; elle a fait cesser cet inconvénient, en procurant à ces ouvriers des métiers, dont ils remboursent le prix par de petites retenues opérées sur leur salaire. Sous le rapport industriel et au point de vue de la moralisation, l'influence a été très-grande. Les ouvriers qui sont sortis de cet atelier ont contracté des habitudes d'ordre et de prévoyance ; ils peuvent être comptés parmi les meilleurs tisserands de l'arrondissement. Les salaires accordés par l'entrepreneur de l'atelier sont relativement élevés ; aussi, tous ces ouvriers exercés jouissent d'un bien-être supérieur à celui de la plupart des tisserands de la localité.	La province a fourni les métiers fonctionnant dans cet atelier. Cet atelier, exploité jadis par M. de Brabandere, a été repris par M. Marlier.

SIÈGE DE L'ATELIER.	NOMBRE de MÉTIER en activité.	NOMBRE des OUVRIERS occupés à l'atelier. (Tisserands et autres.)	SALAIRE		L'ADMISSION DE l'atelier est-elle vivement solli- cité ? Quel est le nombre des ouvriers inscrits ?	NOMBRE d'ouvriers formés à l'ate- lier, travaillant à do- micile ou dans d'autres fabriques.
			des ouvriers formés.	des apprentis.		
THIELT (Vanwanzele).....	"	"	"	"	"	1,599
ISECHEM (M. Maes)	28	36	1 25	" 50	L'entrée à l'atelier est très-vivement sollicitée.	78
RUDDERVOORDE (M. Van Eenoo)	30	42	1 "	" 50	Id.	160
MENIN.....	25	50	" 50	1 à 1 25	Oui.	"
CLERCKEN.....	"	"	"	"	"	"

QUELLE A ÉTÉ L'INFLUENCE DE L'ATELIER, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe ouvrière?	<i>Observations.</i>
L'influence a été bonne sous tous les rapports. L'influence de l'atelier est très-satisfaisante. Cet atelier fonctionne depuis quelques semaines seulement.	Le contrat qui a été conclu entre le Gouvernement et le sieur Vanwanzele, étant expiré depuis le mois de mai dernier, et l'administration communale de Thielt ayant désigné le sieur Buysse-Van Zoselsteyn pour entreprendre l'atelier d'apprentissage à des conditions plus favorables, le Gouvernement a arrêté avec ce dernier un nouveau contrat qui va être prochainement mis à exécution. Le nombre de métiers est de 58. Décrété depuis quelques semaines seulement, la mise en train de cet atelier n'a pas encore eu lieu.

RÉSUMÉ.

Les renseignements qui précèdent prouvent que la province compte actuellement 57 ateliers d'apprentissage régulièrement décrétés ; 14 sont exploités par des fabricants qui ont passé un contrat avec le Gouvernement ; les autres sont ouverts à tous les industriels, et la préférence est accordée à ceux qui présentent les conditions les plus favorables à l'ouvrier. Quelques communes sont encore en instance pour devenir le siège d'un atelier d'apprentissage.

1,421 métiers fonctionnent dans ces ateliers ; 10,253 tisserands y ont été formés et exercent pour la plupart leur métier à domicile ou dans des ateliers libres.

Il est facile de comprendre combien les salaires, gagnés par des jeunes gens naguère oisifs et constituant une charge pour le bureau de bienfaisance de leur commune respective, ont une large part dans la situation relativement prospère dont jouit notre province.

Nous avons démontré, dans notre dernier rapport, que plusieurs familles, réduites à la misère, avaient été relevées par le produit du travail de leurs enfants, qui étaient vagabonds avant la création des ateliers.

Toutes les améliorations indiquées par l'expérience ont été successivement introduites dans ces établissements, bien que les frais généraux aient subi une assez notable diminution. Aussi l'on est fondé à dire que, là où les commissions directrices montrent du zèle et du dévouement, les résultats les plus salutaires continuent à se produire.

Il est un point, cependant, et il est des plus importants, selon nous, sur lequel nous devons attirer toute l'attention : l'ignorance des jeunes gens qui fréquentent les ateliers. Nous avons constaté avec peine, en visitant dernièrement les ateliers nouvellement décrétés à Hoogledé et à Aertrycke, que les $\frac{9}{10}$ des élèves étaient dépourvus de toute instruction ; ces enfants ont cependant de treize à quinze ans.

La nécessité de faire marcher de pair l'enseignement professionnel et l'enseignement littéraire est évidente ; aussi, en attendant les mesures générales, que la haute sollicitude du Gouvernement pour l'instruction, provoquera, nous avons cru devoir insister pour qu'il fût remédié immédiatement, et autant que possible, à cet état de choses. C'est ainsi qu'à Aertrycke il a été décidé que les élèves de l'atelier recevraient l'instruction, une heure par jour, à l'école primaire, par les soins de l'instituteur communal et sous la surveillance d'un membre de la commission directrice. A Hoogledé, on nous a également promis de prendre des mesures immédiates pour faire donner l'instruction aux jeunes travailleurs.

Dans certaines communes où l'érection de l'atelier date de quelques temps , et où l'on s'est attaché à encourager les deux enseignements , la situation est meilleure. Dans la commune de Deerlyk, l'entrée de l'atelier est refusée aux jeunes gens qui ne savent pas lire et écrire.

Dans plusieurs communes on cherche à diversifier le travail des femmes. Le tissage commence à prendre faveur ; à Deerlyk, plusieurs jeunes filles fabriquent déjà des robes , haute nouveauté de Roubaix , et obtiennent jusque fr. 2-50 de salaire par jour.

Bruges, le 8 janvier 1858.

*L'Inspecteur des ateliers d'apprentissage de la
Flandre occidentale ,*

G.-L. RENIER.

(22)

(23)

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

RAPPORT

SUR LES ATELIERS-MODÈLES D'APPRENTISSAGE

DE LA PROVINCE.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.

ATELIERS-MODÈLES PASSÉS

SLEYDINGE. (Atelier de M. Dobbelaere-Hulin.) Le rapport général sur la situation des ateliers d'apprentissage de la province, en 1834, a fait connaître les effets qu'avait déjà produits l'établissement modèle fondé à Sleydinge par M. Dobbelaere-Hulin, avec le concours du Gouvernement. Dès le commencement de l'année 1836, cet établissement a été complètement émanicipé, et, depuis lors, il continue à marcher sans aucun concours pécuniaire de l'Etat.—Non-seulement, il n'a rien perdu de son importance, mais il a pris encore un nouveau développement. Douze métiers mus par la vapeur ont été ajoutés à ceux qui fonctionnaient antérieurement. Par l'adoption de machines à parer, à bobiner, à espoler, etc., le tissand a été dispensé de plusieurs opérations accessoires qui lui faisaient perdre une grande partie de son temps : il a ainsi été mis à même de produire davantage dans un temps donné et de rendre son travail sensiblement plus productif. Grâce aux efforts persévérants, et désintéressés déployés par M. Dobbelaere pour retirer de leur apathie les ouvriers de Sleydinge et des environs, l'industrie linière, qui semblait prête à s'éteindre complètement dans cette partie de la province, y a pris un essor remarquable et assure maintenant le bien-être de nombreuses familles de travailleurs qui devaient précédemment demander à l'aumône des moyens d'existence. Comme il a été dit dans le rapport de 1834, M. Dobbelaere est le premier négociant en toiles qui, au risque de devoir s'imposer de grands sacrifices en s'engageant dans une voie encore inexplorée, ait consenti à donner l'appui de ses capitaux à l'œuvre de régénération de l'industrie linière, que le Gouvernement avait entreprise et qui porte aujourd'hui ses fruits dans une large mesure. Sous ce rapport, et en réhabilitant à l'étranger, par la loyauté de sa fabrication, nos toiles, dont l'emploi de procédés vicieux avait compromis la réputation, M. Dobbelaere-Hulin a rendu des services réels au Pays.	Les toiles en lin et en chanvre, et particulièrement les toiles à voiles. On produit également à l'atelier des toiles à matelas sur métiers à la Jacquard.	Les produits se placent régulièrement dans le pays et à l'étranger.	Pour le compte de M. Dobbelaere-Hulin.	» » » »
--	---	--	---	-------------------------------------

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
---	--	--	--	--	---

A L'INDUSTRIE PRIVÉE.

93			300 à 600. — Ils trouvent tous du travail, soit chez M. Dobbelaere, soit à Eccloo et dans les environs où l'on distribue du fil pour le tissage à façon à domicile.	L'élévation du salaire que l'on pouvait gagner à l'établissement de M. Dobbelaere, a nécessairement amené une majoration notable dans le taux de la rémunération des ouvriers employés à d'autres branches industrielles et principalement aux travaux de l'agriculture.	En assurant une occupation lucrative à tous les bras valides, en ranimant l'activité des travailleurs, démoralisés par une longue oisiveté, en distribuant chaque année, en salaires, des sommes importantes (elles se sont élevées pour 1886 à 37,223 francs), l'atelier a influé de la manière la plus heureuse sur la situation générale de la commune; Il a été érigé de nouveaux établissements pour lesquels celui de M. Dobbelaere a servi de modèle.
----	--	--	--	---	---

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
BLEYDINGE (Atelier de M. M. Ceuterick-Van Huffel et fils.)	Depuis la fin de 1854, époque à laquelle le Gouvernement a cessé de payer le traitement du contre-maitre attaché à l'atelier-modèle de M. Ceuterick, cet établissement n'a pas cessé d'être en pleine activité. La fabrication antérieurement inconnue dans les Flandres, qui y est exercée, pour être entrée complètement dans les conditions de l'industrie libre, n'en a pas moins continué à se développer progressivement. Cinquante mécaniques nouvelles viennent encore d'être placées, pour servir à la production d'un article nouveau, exclusivement exploité jusqu'ici par la Suisse.	Les mousselines et basins brodés au plumetis, genres de Saint-Quentin, Tarare et Saint-Gall; les devants de chemise en fil de lin et en coton, les jupons pliés et brodés au métier plumetis.	Placement courant à l'intérieur et à l'étranger.	Pour compte de MM. Ceuterick et fils, fabricants à Gand.	"	"	"	"
LEDE. (Atelier de M. M. Verheyden et Compagnie.)	L'établissement de Lede, créé par M. Vincent Derche, a été repris, en 1856, par MM. Verheyden et Co de Bruges. Depuis qu'il est exploité par ces derniers industriels, son activité, déjà si remarquable, a reçu une nouvelle impulsion. Ces Messieurs ont su, par leurs soins constants et leur direction intelligente, faire régner l'ordre le plus parfait parmi leurs nombreux ouvriers, et remplacer par une entière sympathie les préventions, bien injustes d'ailleurs, que l'érection de l'atelier-modèle avait fait naître parmi les habitants, et que le fondateur de cet établissement n'était pas parvenu à détruire. Le nombre de métiers battants a été considérablement augmenté, et les fabricats ont atteint une perfection telle qu'ils luttent avantageusement à l'étranger avec les produits similaires français. Une pareille situation, qui dépasse de beaucoup ce que l'on pouvait espérer à l'origine de l'atelier, permet au Gouvernement de se féliciter hautement de s'être imposé quelques légers sacrifices momentanés, pour doter une commune populeuse, où le travail industriel faisait complètement défaut, d'une industrie nouvelle pour le pays qui rend déjà au centuple le peu de secours qui lui ont été accordés pour faciliter son implantation. La preuve la plus évidente de la confiance qu'ont MM. Verheyden dans la viabilité de la nouvelle industrie, c'est qu'ils font construire, en ce moment, à côté de leur fabrique, une cité ouvrière qui comptera quatre-vingt-sept habitations.	Les basins et mousselines brodés au métier plumetis, connus sous le nom d'articles de <i>St-Quentin</i>, de <i>Tarare</i> et de <i>St-Gall</i>.	Vente courante et avantageuse à l'intérieur et à l'étranger.	Pour compte de MM. Verheyden et Co, fabricants à Bruges.	"	"	"	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
120 ouvriers et ouvrières, indépendamment de ceux, au nombre de 50 environ, occupés hors de la fabrique.	Les ouvriers gagnent 2 francs et plus par jour ; le salaire des femmes est de 9 à 11 francs par semaine.	"	"	Oui, l'étendue du personnel et le taux de la rémunération le démontrent à suffisance.	Comme nous l'avons déjà dit ci-dessus, à l'occasion de l'établissement de M. Dobelaer-Hulin, à Sleydinge, la misère avait pris de larges proportions dans cette commune par suite de la crise linière. Des bandes de 50 à 60 pauvres visitaient hebdomadairement les habitants aisés. Aujourd'hui l'on ne voit plus que quelques rares mendiants ; encore sont-ce des personnes incapables de se livrer au travail. De pareils faits parlent assez haut pour pouvoir se passer de commentaires.
MM. Verhyden et Comp., occupent en ce moment à Lede 153 tisserands, dont 149 dans l'intérieur de l'établissement et 4 à domicile. Ils emploient aussi 1234 festonneuses, brodeuses et découpeuses, réparties en plusieurs communes de la province.	Le salaire des apprentis et des femmes est, en moyenne, de 80 c. par jour. Les bons tisserands gagnent de fr. 1-50 à 2 francs. 50,000 francs ont été payés l'année dernière aux ouvriers de Lede, et, en outre, une somme d'environ 65,000 francs a été distribuée en salaires en dehors de cette commune.	"	"	Tous les ouvriers et ouvrières de la commune gagnent aujourd'hui un bon salaire.	Comme il n'y a plus de bras solides inoccupés à Lede et que des sommes importantes viennent alimenter régulièrement le commerce de détail, une aisance générale règne maintenant dans cette commune. La mendicité a pu être extirpée, et il n'y a plus que quelques vieillards infirmes à l'entretien desquels le bureau de bienfaisance doit pourvoir. La répugnance que les indigents de Lede éprouvaient pour tout travail régulier a complètement cessé : ils ont acquis des habitudes d'ordre et se soumettent sans opposition à la discipline sévère de l'atelier. La société de Secours mutuels, érigée parmi les ouvriers de l'ancien atelier-modèle, contribue beaucoup à développer en eux des idées de prévoyance.

SICR DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
ECCLOO. <i>(Atelier de M. Goethals-Laforce.)</i>	Le rapport de 1854 constate que l'atelier d'apprentissage d'Eccloo a laissé à désirer, aussi longtemps qu'il a présenté un caractère public. Cependant, il n'en a pas moins exercé l'influence la plus décisive sur l'industrie de cette ville, et il a produit une amélioration considérable dans la situation de la classe ouvrière. La fabrication d'étoffes nouvelles, en laine et en laine mélangée, introduite à Eccloo, à l'intervention du Gouvernement, a pris un développement des plus remarquables dans la localité même; tandis que les tisserands qui habitent les campagnes environnantes s'adonnent tous avec fruit à la production des toiles, d'après les méthodes perfectionnées. Stimulés par la réussite de l'atelier, qui, après avoir été soutenu, dans ses premiers efforts, par le Gouvernement, en était venu à se maintenir de ses propres forces, un grand nombre de nouveaux fabricants s'établirent à Eccloo, et même plusieurs abandonnèrent leur ancienne profession, pour se livrer à l'industrie manufacturière. Tous confectionnent aujourd'hui les nouveaux tissus, et considèrent encore comme leurs meilleurs ouvriers les tisserands formés, dans le temps, à l'atelier d'apprentissage. Le tissage au métier à la Jacquard, qui était précédemment inconnu à Eccloo, et que l'on y applique aujourd'hui à la production d'étoffes à pantalons en pure laine, est également un grand bien légué par l'atelier. Par suite de ce réveil complet de l'activité industrielle, le travail s'est développé dans une large proportion. La classe ouvrière d'Eccloo qui, en 1846 et 1847, était épuisée par des privations de toute nature, produites par le manque d'une occupation fructueuse, trouve aujourd'hui un travail abondant et lucratif; aussi la paresse et la fainéantise sont-elles bannies des rues, et bien des jeunes gens, qui étaient une charge pour leurs familles, en sont devenus les soutiens.	Étoffes diverses en pure laine, demi-laine, châles tartans et écossais, flanelles, nouveautés pour robes et pantalons, etc.	Les produits se placent principalement à l'intérieur.	Pour le compte de M. Goethals-Laforce.	»	»	»	»
ALOST. <i>(Atelier de MM. Noël frères.)</i>	Bien que ne jouissant plus d'aucune subvention sur les fonds du Trésor, l'ancien atelier-modèle d'Alost, pour la fabrication des tissus à la Jacquard, a conservé toute son importance. Depuis 1854, des progrès marqués y ont été réalisés, sous le rapport de la fabrication, et il se trouve aujourd'hui à la tête des établissements de ce genre. Il n'y a pas, dans le pays, de fabriques de linges de table damassés donnant de plus beaux et de meilleurs pro-	Principalement les linges de table damassés.	Placement facile et avantageux, tant dans le pays même, qu'à l'étranger. Les produits se placent principalement à l'intérieur.	Pour compte de MM. Noël frères, fabricants à Alost.	»	»	»	»

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
»	Le salaire moyen des bons tisserands est de fr. 1-50 à 2 francs. Un tisserand exercé, travaillant au métier Jacquard, peut même gagner, dans certains établissements de la ville, jusqu'à 5 francs en 12 heures de travail.	»	Tous les tisserands formés à l'atelier trouvent facilement à s'occuper.	Les salaires, qui étaient complètement avilies à Eecloo, sont montés en moyenne à fr. 1-50 à 2 fr.	Tout le monde est d'accord pour admettre que l'heureuse transformation qui s'est opérée dans l'industrie d'Eecloo, est due aux mesures prises par le Gouvernement. « On reconnaît maintenant, » dit la chambre de commerce de Gand, dans son dernier rapport annuel, « les fruits » de l'atelier fondé par le Gouvernement » à Eecloo, en 1847. » La ville d'Eecloo possède actuellement une filature de laine à la mécanique, trois filatures de laine à la main; cinq fabriques de tissus de coton et dix d'étoffes de coton et laine pour châles tartans, écossais, satins, demi-laines, flanelles, baies, nouveautés pour robes, pantalons et gilets, outre deux fabriques d'étoffes en laine pure. — Plusieurs de ces fabriques sont d'une grande importance.
52 tissorands à la Jacquard, liseurs et ourdisseurs. Une quarantaine de tissorands travaillent, en outre, à domicile.	Les salaires sont de 50 c. à 5 francs par jour, depuis le bobineur jusqu'au tisserand perfectionné.	»	»	L'atelier a contribué pour une bonne part à produire la majoration que l'on constate dans le salaire des tissorands d'Alost et des environs.	Aujourd'hui, grâce à l'impulsion donnée par l'ancien atelier-modèle, la ville d'Alost est devenue un centre important de la fabrication des tissus à la Jacquard. Plusieurs établissements similaires ont été érigés dans la ville même, et l'emploi du métier à la Jacquard s'est implanté dans différentes localités des environs, où précédemment le tissage des toiles unies était seul connu.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
Alost. (Suite.)	duits. La réputation de l'établissement s'étend à l'étranger : l'on y exécute en ce moment, pour la cour du Brésil, une commande très-importante, d'un travail remarquable, que plusieurs fabricants n'avaient pu s'engager à remplir d'une manière satisfaisante.							
Alost. (Atelier de M. Leviennois-Dekens.)	Les indications consignées dans le rapport de 1854, relativement à l'importance que présente, pour notre pays, la fabrication des étoffes de soie, ont conservé toute leur actualité. Il nous suffira donc de dire que la situation actuelle de cette industrie, dans la Flandre orientale, justifie pleinement les sacrifices que le Gouvernement s'est imposés pour l'acclimater chez nous, et que si des mécomptes inévitables ont été essuyés au commencement, ils sont largement compensés par les résultats remarquables obtenus depuis. Déjà, en 1855, dernière année sur laquelle portent les données que possède l'administration, l'atelier pour la production des soieries, qui avait été créé à Alost, avec le concours du Gouvernement, et qui était passé entre les mains de M. Leviennois-Dekens, a consommé de 1,700 à 1,800 kilogrammes de soie brute, et la valeur des marchandises fabriquées s'est élevée à 225,000 francs. Aujourd'hui, cet établissement occupe constamment 60 métiers. à 4 ouvriers par métier, et se trouve dans une situation des plus prospères.	Principalement le satin-chine, les taffetas mi-cuirs et glacés, les cravates croisées, le satin fort pour gilets, etc.	Les produits trouvent leur débouché à l'intérieur.	Pour le compte de M. Leviennois-Dekens.	"	"	"	"
BEVRE. (Atelier de M. M. Lagrange, frères.)	Dans le courant de l'année 1855, l'atelier-modèle pour la fabrication des soieries, repris par les sieurs Lagrange frères, a employé 40 ouvriers, dont 25 tisserands. La consommation de soie brute y a été de 600 kilogrammes, qui ont produit une valeur de 80,000 francs en étoffes. Bien que cet établissement marche, depuis l'année dernière, sans aucun concours de la part du Gouvernement, sa situation est des plus satisfaisantes. Il est exploité aujourd'hui par MM. Lagrange frères, fils de l'un des anciens associés. Il compte, en ce moment, 300 métiers en activité.	Soieries unies et façonnées et principalement les soieries noires.	Le placement des produits se fait à l'intérieur.	Pour compte de MM. Lagrange frères.	"	"	"	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
60 tisserands.	Le salaire varie de fr. 1-25 à 3 francs, et même fr. 3-50, suivant l'habileté des ouvriers.	"	"	La concurrence que les fabricants se font entre eux pour disposer des bons tisserands, maintient les salaires à un taux élevé.	Indépendamment de l'établissement qu'il possède à Alost, M. Leviennois-Dekens tient en activité la grande succursale qu'il a érigée à Kerxken. Le petit atelier de 5 métiers, établi à Alost par le sieur Henry, ancien contre-maitre de l'atelier-modèle, s'est maintenu, et il s'est formé, depuis un an, une nouvelle fabrique qui compte déjà 16 métiers. Une circonstance digne de remarque et qui prouve combien l'industrie des soieries est viable chez nous, c'est que celle-ci n'a pas cessé d'être en progrès, bien que par suite du renchérissement excessif des matières premières, elle ait déjà eu à traverser une crise qui lui eût été mortelle, si elle n'avait pas été déjà solidement implantée. Tout porte donc à croire qu'un bel avenir lui est réservé, car elle pourrait encore prendre de grands développements avant d'être en mesure de satisfaire aux besoins du pays, rien que pour ce qui concerne les articles courants et de fabrication ordinaire.
46 ouvriers et ouvrières dont 50 tisserands.	Les salaires varient de 50 c. à 3 francs par jour.	"	"	Oui. — Antérieurement les salaires étaient très-faibles à Deynze.	Indépendamment de l'établissement dont il est parlé ci-contre, la ville de Deynze compte encore trois autres fabriques de soieries, savoir : Celle du sieur J. Lagrange, ancien membre de l'association Lagrange frères, et dans laquelle il se trouvera sous peu dix métiers en activité; Celle du sieur Aug. Roelens comptant 10 métiers battants; Celle des sieurs Desmet et Donque, dans l'établissement desquels une dizaine de métiers marcheront sous peu. La fabrication des soieries a produit de grands avantages pour la classe ouvrière de Deynze qui, avant l'introduction de cette nouvelle branche industrielle, était extrêmement malheureuse. L'administration communale de cette ville constate que la gêne des classes prolétaires a considérablement diminué, à mesure que la nouvelle fabrication s'est développée.

Siège de l'Atelier.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
LOKEREN. (Atelier de M. Chabod-Debonel.)	La situation de cet établissement, devenu entièrement libre, continue d'être prospère. N'était-ce le manque d'ouvriers, le nombre de ceux actuellement employés serait doublé. Les salaires et fournitures diverses, qui avaient absorbé, en 1852, une somme de fr. 21,459-01 et, en 1853, celle de fr. 28,685-77, ont occasionné, pour les années suivantes, les dépenses indiquées ci-après : En 1854.....fr. 27,080 53 " 1855..... 28,590 80 " 1856..... 54,670 54 et déjà, pendant les neuf premiers mois de l'année courante, fr. 55,449-88. L'augmentation porte presque exclusivement sur le salaire payé aux ouvriers, qui ont dû faire les plus grands efforts, pour satisfaire aux ordres reçus de différents pays. Le développement successif des opérations de l'ex-atelier d'apprentissage de Lokeren est une nouvelle preuve des heureux résultats produits par les efforts qu'a faits le Gouvernement, pour introduire dans les Flandres différentes branches industrielles qui y étaient inconnues. Ici, comme en d'autres circonstances, en s'imposant temporairement quelques légers sacrifices destinés à compenser, en partie, les pertes inséparables des premiers pas de toute industrie nouvelle, il a assuré au pays de nouveaux éléments de prospérité dont les fruits sont permanents et ne peuvent qu'acquiescer, d'année en année, une plus grande importance.	Les peluches de soie et les velours dits du Nord.	La plus grande partie des produits se place à l'étranger, notamment en Angleterre et en Amérique.	Pour compte de M. Chabod-de Bonel, fabricant à Lokeren.	"	"	"	"

ATELIERS MODÈLES

CRUYSHAUTEM (a).	L'atelier de Cruyshautem continue de mériter les éloges qui lui ont été donnés antérieurement. Un zèle soutenu et intelligent préside à sa direction. Les services qu'il rend, quoique les proportions du local ne permettent pas d'y tenir en activité plus de 14 métiers, font regretter que ce local n'ait pas été agrandi depuis longtemps. Les frais d'exploitation n'auraient guère été supérieurs, et des résultats, plus considérables encore que ceux obtenus jusqu'ici, eussent mieux répondu à l'étendue des besoins. L'atelier a propagé dans toute la contrée, dont Cruyshautem est le centre, les procédés perfectionnés de tissage qui, exi-	Les toiles de tout genre en fil d'étoupe et de lin.	Débouché facile et avantageux à l'intérieur du pays et à l'étranger, principalement en France, en Allemagne et en Amérique.	Pour le compte de plusieurs fabricants. Les membres de la commission directrice sont : MM. Vanderdonckt, président; Amelot, notaire à Syngem; Ghequière, échevin à Cruyshautem, Et d'Haenens, Bernard, à Cruys-	2,000	1,600	400	(a)
------------------	---	---	---	--	-------	-------	-----	-----

(a) Les 25 communes qui ressortissent à l'atelier de Cruyshautem, n'interviennent pas directement dans les dépenses de cet établissement et leur apprennent les moyens de se pourvoir de locaux, de métiers et d'outils à leur sortie de l'atelier.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
Il y avait, en 1834, 55 tisserands et 24 autres ouvriers et ouvrières. Ces nombres ont peu varié.	Les ouvriers gagnent de fr. 1-50 à fr. 5-25 par jour.	"	Les ouvriers formés restent à l'établissement.	Bien que la population de l'atelier soit restreinte, relativement au nombre d'ouvriers que compte la ville de Lokeren, les salaires élevés, payés dans cet établissement, n'en ont pas moins contribué à la majoration du taux des rémunérations à laquelle les fabricants de la localité ont dû souscrire.	Le petit commerce de Lokeren profite principalement de l'importante somme de salaires, versée dans la circulation par les ouvriers de M. Chabod. Ceux-ci se trouvent dans l'aisance, et la discipline de l'atelier leur a donné des habitudes régulières dont l'exemple n'a pas été sans fruit pour les travailleurs de la ville de Lokeren en général.

ACTUELLEMENT EXISTANTS.

14 tisserands.	Un ouvrier ordinaire gagne de 1 franc à fr. 1-50 par jour. Le salaire d'un bon tisserand peut s'élever jusqu'à 2 fr. 50 c. par jour.	L'empressement avec lequel l'entrée de l'atelier est sollicitée va toujours croissant : le nombre de postulants actuellement inscrits est de 677.	Il a été formé à l'atelier 614 tisserands. A de rares exceptions, ils travaillent pour le compte de fabricants qui leur fournissent les matières premières, par l'intermédiaire de la direction de l'atelier. Le travail de ces tisserands fournit en outre constamment de	A Cruyshautem et dans les environs, l'on ne tissait habituellement, même avant la décadence de l'ancienne fabrication linière, que les toiles communes, dont le travail laissait beaucoup à désirer. Aujourd'hui, par suite de l'excellente direction imprimée aux opéra-	On ne peut mieux faire que de reproduire ici les termes mêmes dont se sert la commission directrice de l'atelier dans son dernier rapport. Voici comment elle s'exprime : « La classe ouvrière a surtout profité » sous le rapport moral et sous le rapport du bien-être matériel. Un grand nombre d'ouvriers étaient autrefois » sans travail, surtout pendant la saison » morte : ignorant l'art de tisser et » n'ayant pas les moyens de l'apprendre, ils s'adonnaient au vagabondage et » à la mendicité, à défaut d'autres ressources. Aujourd'hui ce sont des hommes d'ordre, moraux, ayant une
----------------	--	---	--	---	--

ment, mais elles donnent des secours extraordinaires aux tisserands pauvres, pour les mettre à même de subsister pendant la durée de

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvés-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1897.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
CRUYSHAUTEM. (Suite.)	geant un apprentissage nouveau, avaient, dans le principe, rencontré une vive résistance de la part des travailleurs routiniers. D'anciens tisserands ont fini par se mettre au courant de l'emploi du nouvel outillage, en reconnaissant la supériorité des jeunes gens qui avaient débuté par là, et l'exemple du succès a entraîné les retardataires. La classe ouvrière de tous les âges a donc profité de cet enseignement; le travail, devenu productif, s'est trouvé encouragé; le bien-être des familles s'est sensiblement accru; l'ordre, la moralité ont remplacé des habitudes de vagabondage; la caisse communale, allégée de la charge d'entretien d'un grand nombre d'individus en état de travailler, a pu mieux secourir la misère invalide, et le bien fait à quelques-uns a réagi sur tous. Il serait désirable que l'atelier pût recevoir, maintenant encore, une certaine extension; car le nombre considérable et toujours croissant de jeunes gens, qui sollicitent leur admission, démontre à suffisance que la mission de cet établissement est loin d'être terminée.			hautem, secrétaire.				
BAELEGEM.	L'atelier de Baelegem, dont la situation ne laisse rien à désirer, a continué de rendre les plus grands services dans les nombreuses communes en faveur desquelles il a été érigé, et qui sont autorisées à y envoyer des apprentis. La position de ces communes, si malheureuses il y quelques années, s'est considérablement améliorée. L'action de l'atelier a fait revivre l'industrie linière dans cette contrée, et, là où l'on ne rencontrait que des mendiants et des vagabonds, tout le monde trouve aujourd'hui dans la travail une honnête existence. L'extension donnée récemment à l'atelier a produit un résultat doublement salubre, puisqu'elle permet d'admettre à la fois un plus grand nombre d'apprentis et de perfectionner d'avantage le travail des tisserands, en les tenant un peu plus longtemps sous la surveillance directe du contre-maitre.—L'introduction de la fabrication de mouchoirs de batiste, genre toile, en diversifiant le travail, lui donne aussi plus de garanties de stabilité.	Les toiles fines et les mouchoirs en fil de lin, tissés à la navette volante.	Les toiles se placent avec avantage, principalement au marché d'Alost; les mouchoirs se vendent dans le pays.	Les tisserands de toile travaillent pour leur propre compte, sous la responsabilité de M. Robyns, membre de la commission de surveillance. Cette commission se compose de : MM. Vanderheyden, bourgmestre à Baelegem; De Baerdemaeker, desservant à Baelegem; Verbruggen, secrétaire communal à Hautem-St-Liévin; Robyns, médecin à Baelegem; De Pauw, juge de paix à Oosterzeele, et Crombé, bourgmestre à Velsique-Ruddershove.	1,600	1,200	200	200

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
28 ouvriers plus 4 vieillards chargés d'aider à l'épouillage et au bobinage.	Avant de quitter l'atelier, les élèves gagnent 1 franc par jour. Les tisserands qui travaillent depuis quelque temps chez eux, et qui sont devenus des ouvriers perfectionnés, gagnent fr. 4-50 à 2 francs.	152 individus attendent leur tour d'admission et on reçoit encore tous les jours de nouvelles demandes.	327 tisserands ont été formés à l'atelier, depuis sa création. Beaucoup d'entre eux ont pour unique métier la fabrication des toiles et y trouvent des ressources suffisantes pour pourvoir à leurs besoins; mais le plus grand nombre s'adonne aux travaux des champs pendant l'été, et tissent pendant l'hiver. Quelques-uns sont allés travailler en France ou dans les villes: ils y sont recherchés et classés parmi les meilleurs ouvriers de fabrique.	Oui, dans une large mesure.	» honnête existence. Tandis que, dans » beaucoup d'autres localités, ils sont » encore obligés d'émigrer en France, au » moins par intervalle, dans nos com- » munes ils trouvent de l'occupation au » tissage, et ils sont heureux de pouvoir » rester chez eux. En somme, les avan- » tages de l'enseignement professionnel » sont immenses, et ses bons résultats se » sont répandus en bienfaits de toute » nature sur la classe ouvrière de nos » campagnes. » L'atelier a exercé la plus heureuse influence sous le double rapport de la moralisation et du bien-être. Un établissement pour la fabrication de la toile d'emballage a été également érigé à Baellegem. Il a son genre d'utilité locale, sert à occuper des pauvres dépourvus de toute notion professionnelle, et, à ce titre, rencontre des sympathies parmi les administrateurs des secours publics; mais il n'ouvre pas à ceux qui y sont admis des voies aussi sûres qu'aux élèves de l'atelier cantonal.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
CAPRYCK.	Le comité industriel de Capryck, qui a érigé l'atelier d'apprentissage de cette commune, s'est donné pour mission de modifier la pratique du tissage dans la localité et dans une partie du canton, en introduisant l'emploi de la navette volante, et de soustraire à la mendicité un grand nombre d'anciennes fileuses qui se trouvaient frappées dans leurs moyens d'existence par la décadence de l'antique industrie linière, sans pouvoir, comme les femmes, appartenant à la nouvelle génération, apprendre un métier plus lucratif. La marche intérieure de l'atelier a été constamment régulière et satisfaisante. On a pu, par son action, assurer du travail à tous les ouvriers et ouvrières inoccupés de la localité. Sous ce rapport, le comité a rendu des services très-étendus; mais, comme les résultats de l'atelier, considéré comme école de tissage, ne se faisaient pas sentir dans les masses avec toute la promptitude désirable, vu le nombre relativement restreint des tisserands formés, on a fortement insisté pour que des mesures fussent prises à l'effet d'élargir, à ce point de vue, le cercle d'utilité de l'établissement. Le zèle des membres du comité et principalement du directeur de l'atelier, M. le juge de paix de Hoon, permet de croire que ce but sera atteint. Déjà l'on s'occupe activement d'organiser des moyens propres à diversifier et à étendre le travail: on commence à faire tisser à façon, pour compte de fabricants, des toiles en fil mécanique, et trois métiers à la Jacquard, pour la fabrication des toiles à matelas, seront incessamment mis en train. Il est à espérer que l'on parviendra ainsi à donner une impulsion beaucoup plus forte à l'activité industrielle de la population de Capryck et des environs. Pour permettre au comité de se maintenir dans la voie nouvelle où il est entré, la continuation du léger concours pécuniaire, consenti par le Gouvernement, en faveur de l'atelier de Capryck, est encore indispensable.	Comme il est dit ci-contre, l'on a déjà ajouté la fabrication des toiles ordinaires en fil à la mécanique, à celle des toiles fortes en fil à la main connues sous le nom de <i>Capryksche linnen</i> .	Les toiles fortes fabriquées à l'atelier se placent avantageusement au marché de Gand, pour l'exportation en Hollande et en France. Un débouché facile est également assuré aux autres genres de tissus dont on a introduit la fabrication.	Les toiles dites <i>Capryksche linnen</i> se confectionnent pour compte du comité; des industriels de Gand fournissent les matières premières pour la confection des autres tissus.	1,075	515	200	360
				Le comité industriel se compose de : MM. de Hoon, juge de paix à Capryck, directeur; De Paepe, bourgmestre, id.; Laureyns, Ange, id.; Van Damme, secrétaire, id.				

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
13 tisserands, 8 apprentis, 1 ourdisseur, 6 bobineurs, 12 épouleurs, 3 ouvriers pour le débouillissage et le blanchiment du fil; 8 séranceuses et 130 fileuses.	Les tisserands gagnent, en moyenne, fr. 1-27 par jour, les épouleurs 36 c., les séranceuses 50 c. et les fileuses 27 c.	Nonobstant la forte demande de bras pour les besoins de l'agriculture, il y a de l'empressement pour l'admission à l'atelier.	76 tisserands qui ont à leur tour enseigné les nouvelles méthodes à leurs enfants, à leurs frères, etc. — Ils travaillent la plupart pour leur propre compte ou à façon. Quelques-uns ont quitté la commune ou sont passés au service permanent de l'agriculture.	En assurant aux ouvriers une rémunération convenable, on leur permet de pourvoir à leur subsistance sans avoir recours à la charité publique ou privée, et on contribue fortement à relever le salaire de l'agriculture qui, sans la concurrence de l'industrie manufacturière, serait resté tout-à-fait insuffisant.	En soustrayant les classes ouvrières et prolétaires à l'oisiveté, l'atelier a produit le plus grand bien sous le rapport de la moralisation et du bien-être général. Non-seulement les ouvriers valides ne sont plus à aucune époque de l'année, à la charge des habitants aisés, mais encore ils versent dans la circulation leurs salaires, et contribuent ainsi à l'enrichissement de la commune.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
BELLEM. (Atelier de M. Moerman-Van Laere.)	Par contrat du 3 novembre 1854, le Gouvernement s'est engagé à intervenir, pour une nouvelle période de trois années, dans les frais de l'atelier-modèle dirigé par M. Moerman-Van Laere, à Bellem. Il a consenti à payer, pendant ce terme, outre le traitement du contre-maître, fixé à 700 francs, une somme annuelle de 1,000 francs, tant pour l'agrandissement des locaux que pour l'acquisition de nouveaux métiers. Moyennant cette allocation, le nombre des métiers a pu être porté de 20 à 70. Tous sont constamment en activité. La marche de l'établissement ne laisse rien à désirer, et il y a lieu d'être très-satisfait de l'impulsion donnée aux travaux. Dans leur dernier rapport MM. les commissaires du Gouvernement près de l'atelier constatent que les ouvriers qui travaillent dans cet établissement aiment leur état, sont actifs et font de rapides progrès. La fabrique privée (filature et tisseranderie) à laquelle l'atelier-modèle est annexé, est importante et donne lieu à un grand roulement de numéraire, dont la commune de Bellem profite principalement. Quelques difficultés, bientôt aplanies, ont eu lieu au commencement de cette année, entre M. Moerman et quelques-uns de ses ouvriers, au sujet du taux des salaires. Une information minutieuse, faite sur les lieux, a démontré que le personnel de l'atelier-modèle ne s'était pas associé aux mécontents et que d'ailleurs ceux-ci n'avaient aucun grief fondé à articuler. La convention du 3 novembre 1854 venant d'expirer, M. Moerman a formulé des propositions pour son renouvellement. Le grand nombre de jeunes gens de Bellem et des communes avoisinantes qui restent encore à former au tissage perfectionné, rend extrêmement désirable la conservation de l'atelier-modèle, au moins pour un certain temps encore.	Les toiles ordinaires, les toiles à voiles, les toiles à bâches, etc.	Le placement des produits s'opère avec une grande facilité, tant à l'intérieur qu'à l'étranger.	Pour le compte de M. Moerman-Van Laere. Les commissaires du Gouvernement près de l'atelier sont : MM. T'Kint de Naeyer, membre de la Chambre des Représentants, Et J. Vanderbruggen, président de la commission d'agriculture et membre du conseil provincial de la Flandre orientale.	1,700	1,500	200	»
COORDEGEM.	La situation actuelle de cet établissement est satisfaisante. On continue à y fabriquer, entre autres, avec un plein succès, les mérinos, les velours et autres articles nouveaux, aujourd'hui acquis pour le pays et dont l'introduction est due aux efforts faits par le Gouvernement, pour relever les Flandres de l'état de profond	Les mérinos, les velours de coton, damassés, printaniers, couils, serviettes, etc.	Les produits se placent avantageusement à l'intérieur et à l'étranger.	Pour le compte de plusieurs fabricants, mais principalement de M. Hebbelynck, à Gand. La commission de surveillance se	645	188 18	(a)	(a)

(a) Ces pertes ont été couvertes au moyen d'un boni de fr. 436-82, réalisé sur l'exercice 1853.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
70 tisserands.	Les apprentis gagnent de 50 c. à 1 franc et les ouvriers formés de fr. 1-25 à fr. 2-50, selon leur degré d'aptitude.	Les demandes d'admission n'ont jamais été plus nombreuses.	Depuis son érection, il a été formé à l'atelier plus de 200 ouvriers, qui se sont établis à Bellem et dans les communes voisines.	Les cultivateurs, pour pouvoir continuer à disposer des services des ouvriers agricoles, se sont vus obligés de majorer notablement les salaires.	L'établissement dirigé par M. Moerman-Van Laerc, a largement contribué à faire reconnaître l'aisance dans la commune de Bellem, où, par suite du manque de travail, la misère était grande. Un habitant de la commune a érigé une petite fabrique de toiles.
31 tisserands.	Les apprentis gagnent de 50 centimes à 1 franc par jour et les ouvriers formés de 1 franc à fr. 1-75.	L'empressement qui se manifeste pour l'admission à l'atelier est très-grand : on reçoit tous les jours de nouvelles demandes.	137. — Un grand nombre continuent à travailler à domicile pour le compte de fabricants ; d'autres ont quitté la commune pour aller	Considérablement. Les ouvriers qui, pressés par le besoin, étaient obligés d'aller travailler chez les fermiers pour la nourriture et	La commission de surveillance qualifie « d'extraordinaire et d'incroyable » l'influence que l'atelier a exercée et exerce encore, tant sous le rapport industriel qu'au point de vue de la moralisation et du bien-être de la classe prolétaire. — On peut assurer maintenant à tous les bras valides une occupation constante,

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
OORDEGEM. (Suite.)	marasme où la porte de l'ancienne industrie linière les avait plongées. Les ouvriers d'Oordegem et des localités environnantes qui, pendant une partie de l'année, ne trouvaient que des ressources insuffisantes dans les travaux des champs et étaient condamnés, durant les mois d'hiver, à l'inaction ainsi qu'à la misère, qui en est la suite inévitable, trouvent dans le travail enseigné à l'atelier le moyen de pourvoir d'une manière régulière à leurs besoins et à ceux de leur famille. Sous ce rapport, l'atelier produit encore aujourd'hui le plus grand bien.			compose de MM. de Keyzer, bourgmestre ; Van Duerm, échevin ; Dutillœuil, secrétaire communal ; Van Damme, médecin et conseiller communal ; Declercq, receveur des contributions ; Tous à Oordegem.				
HERZELE.	Quoique la situation de l'atelier, considéré en lui-même ait été constamment bonne, cet établissement n'a pas produit des résultats assez marqués pour le temps qu'il existe. Peu d'ouvriers en sont sortis formés. Il est toutefois à observer que la commission directrice juge nécessaire de prolonger, pendant deux ans, la durée moyenne de l'apprentissage, afin d'initier complètement les tisserands à tout ce qui concerne le montage et l'emploi du grand métier à la Jacquard, et de les mettre en état d'effectuer eux-mêmes les réparations courantes qu'exigent les fréquents dérangements du mécanisme de ce métier compliqué. Il y aura lieu d'examiner s'il ne conviendrait pas de donner à l'atelier d'Herzele une destination cantonale et d'y introduire des genres de fabrication dont les jeunes apprentis puissent se mettre plus rapidement au courant.	Le tissage du linge de table et des toiles à matelas damassées.	L'écoulement des produits a lieu couramment.	Pour le compte de MM. Noël, frères, à Alost, sous la surveillance d'une commission composée de MM. Van Waeyenberghe, bourgmestre ; Goethals, receveur des contributions directes ; Hanssens, instituteur communal ; Cosyns, juge de paix, Et Matthys, particulier ; Tous à Herzele.	740 (a)	229 67	"	340
SCHOORISSE. (Atelier de M. Vandeputte-Ragé.)	Aucun atelier n'a mieux répondu au but de sa création. Le paupérisme qui avait pris une extension énorme dans les communes admises à envoyer des apprentis dans cet établissement a, sous l'action de celui-ci, graduellement fait place à une aisance relative. Tous les hommes valides trouvent aujourd'hui dans le tissage une occupation régulière, qui leur procure les moyens de faire face aux besoins de leur famille, et de nombreux jeunes gens que la sainéantise eût laissés inutiles, si pas rendus dangereux, contribuent à augmenter le bien-être général par le produit de leur travail. Quelque étendus que soient les résultats	Étoffes diverses en coton et en laine mélangée.	Placement courant, principalement à l'intérieur	Pour le compte de M. Vandeputte-Ragé, fabricant, à Leupegem. La commission de surveillance se compose de MM. Desmet, bourgmestre à Schoorisse, président ; Vanderdonckt, membre de la Chambre des Représentants et bourgmestre à Cruyshautem ;	876	700	176	"

(a) Y compris un boni de fr. 170-53, provenant de l'exercice 1853.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
12 tisserands.	Le salaire des apprentis est de 75 centimes par jour. A leur sortie de l'atelier, les ouvriers gagnent de fr. 1-25 à 1-50. De 50 c. à 1 fr. pour les apprentis et de fr. 1-25 à fr. 1-50, en moyenne, pour les ouvriers formés.	Un grand nombre de jeunes gens de la commune se rendant annuellement en France, à l'époque des récoltes, il n'y a guère de demandes d'admission pendant l'été. — C'est principalement pendant la saison rigoureuse que les postulants se présentent. 88 inscrits attendent leur tour d'admission. A aucune époque, l'entrée de l'atelier n'a été sollicitée avec autant d'empressement.	s'établir dans les villes. 17. — 9 travaillent à domicile, 4 sont allés exercer leur métier en France et les 4 autres sont au service de la milice. 413. — Tous les tisserands formés depuis 4 à 5 ans continuent à travailler pour le compte, soit de M. Vandeputte, soit de différents fabricants de Renaix. Beaucoup de ceux sortis antérieurement de l'atelier ont émigré dans les villes manufacturières; quelques-uns ont	un misérable salaire, sont maintenant à même d'exiger une journée convenable, libres qu'ils sont de choisir entre le travail industriel et le travail agricole pour lequel leurs services sont indispensables pendant une partie de l'année. D'une manière peu sensible. Oui. Les salaires, qui étaient complètement avilis, s'élèvent, en général, aujourd'hui, à un taux très-satisfaisant.	sorte que la mendicité n'ayant plus de raison d'être, a pu être entièrement extirpée, et que le bureau de bienfaisance n'a plus à pourvoir qu'à l'entretien des personnes incapables de travailler. Bien que l'atelier n'ait pas exercé une grande influence, il n'en a pas moins permis l'implantation d'une fabrication difficile là où le tissage des toiles unies était seul connu, et il a contribué à développer le goût du travail au sein d'une population peu active. L'influence de l'atelier, tant sous le rapport du bien-être que sous celui de la moralisation, a été considérable. Le travail, en pénétrant de nouveau dans les chaumières y a fait rentrer avec lui le bien-être et le contentement: Il a réhabilité une population malheureuse, dont les souffrances ne pouvaient être efficacement soulagées par la charité, et qui se trouvait ainsi forcément entraînée à la mendicité, au maraudage et au vol. Les attentats contre la propriété autrefois si fréquents dans cette partie de l'arrondissement d'Audenarde, n'ont plus lieu que dans une proportion très-restreinte.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
SCHOORISSE. (Suite.)	déjà obtenus à l'atelier de Schoorisse, l'utilité que son maintien présente encore pour l'avenir est suffisamment attestée par le nombre considérable de postulants qui se présentent sans cesse pour être admis à faire leur apprentissage. La marche de l'atelier est très satisfaisante : le personnel des apprentis est fréquemment renouvelé, et ces mesures sont prises pour procurer l'outillage nécessaire à ceux qui sont à même de travailler à domicile.			Thiry, échevin à Etichove, Et Merchie, Julien, à Schoorisse, secrétaire.				
LEUPEGEM. (Atelier de M. Vandeputte-Rugi.)	La marche satisfaisante de cet établissement s'est maintenue. Il présente aujourd'hui véritablement le caractère d'une école de travail; car les apprentis n'y séjournent que le temps strictement nécessaire pour apprendre leur métier. Ils sont alors mis à même de continuer à travailler à domicile et sont remplacés par de nouveaux inscrits. Le nombre de jeunes gens qui sollicitent encore, en ce moment, leur admission, est la meilleure preuve des services que cet établissement peut encore rendre à la classe ouvrière des environs d'Audenarde.	Étoffes diverses en coton et en laine.	Placement facile surtout à l'intérieur.	Pour le compte de M. Vandeputte et sous la surveillance de MM. Beaucarne, bourgmestre d'Eenacme, président; Van Cauwenberghe, conseiller communal à Leupegem, Et de Villegas, substitut du procureur général, à Gand.	625	500	125	•
WICHELEN.	Cet atelier se trouve à tous égards dans une situation très favorable. Afin de pouvoir admettre, à la fois un plus grand nombre d'apprentis, on a construit un nouveau local qui sert d'annexe à l'ancien atelier. En outre, on a agrandi plusieurs maisonnettes d'ouvriers de manière à pouvoir y placer des métiers à la Jacquard.	Les toiles à matelas damassées.	Les produits se placent très-couramment. Le débouché principal est en Hollande.	Pour le compte de M. Van Brabander, à Wichelen. La commission de surveillance se compose de MM. D'Hooge, bourgmestre; Verbeke, échevin; Verstraete, conseiller communal, et Van Brabander, médecin, à Wichelen.	1,000	500	200	300
MAETER.	Cet atelier est moins fréquenté que les années antérieures, parce que beaucoup d'ouvrières sont attirées par le salaire extrêmement élevé que procure, depuis quelque temps, le travail de la dentelle, et abandonnent ainsi, pour le moment, la fabrication du fil de mulquinerie qui ne leur offre qu'une rémunération plus modeste. Mais si, comme la prudence com-	Le fil de mulquinerie pour batistes et linons, d'après les meilleurs procédés français.	La bonne qualité des produits étant connue, ils trouvent un placement facile, tant à l'intérieur, qu'à l'étranger.	Pour le compte de M. Vanderstraeten, fabricant, à Audenarde, et sous la surveillance d'une commission composée de MM. Botteldoorn, échevin;	600	525	150	25 (a)

(a) La commune fournit aussi le local.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
14 tisserands.	Le salaire des apprentis est de 50 c. à 1 franc, suivant le degré d'instruction et d'aptitude; celui des ouvriers formés est de fr. 1-50 à fr. 1-75.	Oui. Il y a constamment une trentaine de postulants.	abandonné le métier dans les intervalles où il était difficile d'obtenir du travail. 250 environ. La plupart travaillent à domicile pour le compte de M. Vandeputte et d'autres fabricants; quelques-uns se sont rendus en France.	Le développement du travail industriel a déterminé une augmentation notable dans le taux de la journée de l'ouvrier agricole.	L'existence de l'atelier a permis d'enseigner les bons procédés de travail à un grand nombre d'adultes et d'adolescents dénués de ressources qui au lieu de tomber dans la fainéantise et le désordre sont devenus des membres utiles de la société.
50 tisserands, autant d'épouseurs et 25 bobineurs.	Les apprentis quelque peu formés au travail gagnent 1 franc par jour. Le salaire des ouvriers formés est de fr. 1-50 à 3 francs et plus.	Il se présente constamment de nouveaux apprentis. 30 inscrits attendent en ce moment leur tour d'admission.	Au delà de 200 tisserands ont été formés à l'atelier. La plupart travaillent à domicile au métier ordinaire pour compte de fabricants étrangers à la commune. Quelques-uns sont allés travailler dans des fabriques de Gand.	Dans une proportion considérable.	Avant l'érection de l'atelier d'apprentissage, Wichelen comptait 1,500 indigents. Aujourd'hui, la mendicité a complètement cessé dans la commune, tout le monde est bien nourri et bien vêtu, et les parents des tisserands ont généralement renoncé à tout secours du bureau de bienfaisance. Un fait qui mérite d'être cité, c'est que deux tisserands qui se distinguent particulièrement par leur aptitude et leur bonne conduite ont pu, à force d'économie, faire construire pour leurs parents des habitations en briques.
40 ouvrières de l'âge de 8 à 20 ans.	50 à 52 centimes par jour pour les apprenties. — Les bonnes ouvrières peuvent gagner 50 centimes par jour.	L'admission est moins vivement sollicitée que précédemment, surtout pendant la saison d'été.	400 à 500. — Un grand nombre ont abandonné le rouet pour prendre le carreau de dentellière. D'autres ont quitté le pays, pour aller travailler en France.	L'existence de l'atelier a relevé le travail à Mac-ter où précédemment les femmes et les jeunes filles étaient inoccupées.	L'établissement a donné aux jeunes filles l'habitude de l'ordre et du travail; il a sensiblement contribué à la moralisation et au bien-être général.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1897.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
MAETER. (Suite.)	mande d'en admettre la possibilité, il se présentait dans la production dentellière, dont le développement peut être qualifié d'excessif, une crise analogue à celles qui s'y sont déjà déclarées, ces ouvrières pourraient se remettre immédiatement à leur travail primitif, et leurs moyens d'existence se trouveraient assurés sans interruption. La production du fil de mulquinerie serait donc, en ce cas, une ressource réellement précieuse et, sous ce rapport, il semble extrêmement désirable d'en conserver le noyau qui, au besoin, pourrait recevoir de l'extension. D'un autre côté, les jeunes filles qui ont moins d'aptitude et d'habileté pour la fabrication de la dentelle, trouvent encore une rémunération satisfaisante dans le travail de l'atelier. Le nombre des apprenties qui fréquentent encore cet établissement démontre que les avantages dont nous venons de parler, sont appréciés par la classe ouvrière de Maeter. D'ailleurs l'industrie de la batiste à la main ayant indispensablement besoin de fil de mulquinerie, il est probable que cette circonstance amènera naturellement dans le prix de production de ce fil, une majoration qui permettra de soutenir la concurrence du travail de la dentelle. L'apprentissage des jeunes filles admises à l'atelier continue à se faire dans de très bonnes conditions et, en général, elles acquièrent en peu de temps une grande habileté dans le travail délicat qui leur est confié. L'atelier qui n'occupait précédemment qu'un réduit laissant tout à désirer sous le rapport de l'hygiène et de la salubrité, se trouve aujourd'hui établi dans un local spacieux et aéré, nouvellement bâti et attenant à l'école communale.			Et Beaucarne, secrétaire communal, à Maeter.				
Waesmunster. (Atelier de M. J.-B. Van Hoff.)	La marche de cet établissement a été constamment régulière. Cependant le personnel des apprentis n'a pas été renouvelé aussi fréquemment qu'il l'eût fallu pour que l'atelier produisît dans l'importante commune de Waesmunster, tout le fruit désirable. Cet état de choses provient de ce que les apprentis sont, en général, trop pauvres pour qu'on puisse opérer sur leur salaire, pendant leur séjour à l'atelier, des retenues suffisantes, pour leur procurer un métier, et qu'ils trouvent d'ailleurs	Les cotonnettes, les galaplaids, les châles en laine et coton, etc.	Vente courante et avantageuse à l'intérieur du pays.	Pour le compte de M. J. B. Van Hooff, fabricant, à Lokeren. La commission de surveillance se compose de : MM. Cruyl-Maes, bourgmestre; Eyers, médecin;	1,600	1,400	200	(a)

(a) La commune fournit le local et pourvoi aux frais de chauffage et d'éclairage.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
26 tisserands et 7 épouleurs.	Les apprentis gagnent de 50 centimes à 1 franc et les ouvriers formés de fr. 1-75 à 2 francs par jour.	Les demandes d'admission sont, par continuation, nombreuses.	109. — La majeure partie des ouvriers qui ont quitté l'atelier travaillent à domicile pour le compte de M. Van Hooff ou d'autres fabricants.	Oui, dans une certaine mesure.	Comme on admet de préférence des jeunes gens appartenant à des familles dénuées de ressources, l'action de l'atelier, quoique plus restreinte qu'on ne l'eût désiré, n'en a pas moins eu pour résultat de réduire notablement la mendicité à Waesmunster et d'améliorer les conditions morales d'une population nécessairement habituée à l'oisiveté. Un exemple intéressant de l'excellent effet produit par l'atelier, c'est qu'un condamné libéré admis à y travailler s'est

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
WAESMUNSTER. (Suite.) rarement chez eux un emplacement convenable. Aussi tâchent-ils de rester à l'atelier aussi longtemps que possible. A côté de ces obstacles, il y a crainte de voir les jeunes tisserands abandonner leur profession et retomber dans le vagabondage, naguère si répandu à Waesmunster, du moment que la discipline de l'atelier ne les forcerait plus à l'assiduité. Le Gouvernement a facilité, dans une certaine limite, l'acquisition de métiers en faveur de plusieurs jeunes gens de bonne conduite qui étaient suffisamment instruits pour pouvoir travailler à domicile. Cette mesure a produit un excellent effet. Il serait à désirer qu'une certaine somme pût être mise à la disposition de la commission de surveillance de l'établissement pour servir à l'acquisition de métiers qui seraient remis aux ouvriers formés présentant les garanties morales nécessaires. Le coût en serait remboursé au moyen de retenues opérées sur les salaires aussi bien pendant qu'après l'apprentissage.				Robberecht, instituteur communal; Van Namen, fabricant, et Verstraeten, candidat-notaire; Tous à Waesmunster.				
GRAMMONT. (Atelier de M. F. Van Wetter.) Institué dans le but de continuer à Grammont la transformation industrielle si heureusement commencée par l'atelier de MM. Coumont, l'établissement dirigé par le sieur Van Wetter a parfaitement répondu à l'attente de l'administration. Il a fortement contribué à développer l'esprit d'entreprise à Grammont, a permis d'introduire en cette ville plusieurs branches de fabrication nouvelles et productives, et a mis à la disposition des industriels un grand nombre de tisserands formés aux meilleures méthodes. Le travail a pris à Grammont une extension telle qu'il y a aujourd'hui une véritable pénurie d'ouvriers, au lieu de la grande exubérance de bras qui, passé quelques années, avait rendu la situation de cette ville si déplorable. L'atelier de M. Van Wetter se trouve dans un état pleinement satisfaisant et gagne encore tous les jours en importance.	Les cuirs belges, pilous, dimittes, essuie-mains en fil et coton, molletons 8/4 et 4/4, bewerteen, étoffes en laine pure.	La vente se fait facilement; un tiers environ des produits est exporté en Hollande.	Pour le compte de M. Van Wetter, fabricant, à Grammont, sous la surveillance d'une commission composée de : MM. Servaes, Philippe, propriétaire, président; Devinck, Joseph, architecte, Et Van Cleemputte, Pierre, propriétaire, à Grammont.	700	500	200	"	"
ALOIST. (Apprêt des soieries.) L'atelier d'apprêt des soieries établi à Alost et dirigé par le sieur Rajon, se trouve dans une situation très-prospère. Son activité se ressent avantageusement de l'extension que la fabrication des soieries a déjà prise dans la province. Le matériel de l'atelier a été complété de manière à pouvoir servir également au tondage, au	"	"	"	"	"	"	"	"

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
15 tisserands sont placés à l'atelier; l'entrepreneur en occupe en outre plus de 80 à domicile.	Le salaire moyen des ouvriers est de fr. 1-50 à 2 fr. par jour.	Poursuite du manque de bras, les demandes d'admission sont devenues beaucoup moins actives.	250 environ. — Ils travaillent dans différents ateliers de la ville ou à domicile, à Grammont même et dans les communes voisines.	Le nombre considérable d'ouvriers qui sont employés tant par le sieur Van Wetter que par d'autres fabricants s'occupant d'articles analogues, a produit une grande augmentation de salaire.	entièrement amendé et réhabilité par le travail. Il est extrêmement assidu, sa conduite irréprochable lui a rendu l'estime de tous, et il peut être cité aujourd'hui comme un ouvrier modèle. L'atelier de M. Van Wetter a exercé une grande influence sur l'industrie locale et sur le bien-être des habitants. Il a réalisé de nouveaux progrès depuis le transfert de l'établissement de MM. Coumont et l'extension successive que la fabrication a prise, par suite de l'érection de plusieurs établissements similaires, a permis d'occuper d'une manière très-lucrative tous les bras disponibles. L'imprévoyance des ouvriers grammontois, déjà signalée dans le rapport de 1854 n'a pas pu être vaincue. L'amélioration des conditions de leur existence n'a donc pas exercé d'influence marquée, sous le rapport de la moralisation.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
ALOIST. (Suite.)	cyllindrage et à l'apprêt, suivant les meilleurs procédés, d'étoffes diverses en laine et en laine mélangée de coton. Cet établissement peut ainsi étendre d'une manière notable le cercle des services qu'il rend à l'industrie. Les fabricants paraissent très-satisfaits de la manière dont le sieur Rajon traite les produits qui lui sont confiés.							
WETTEREN. (Coupage de velours de coton.)	La consommation du velours de coton étant restreinte dans le pays, le tissage et le coupage de cet article n'ont pas pris un grand développement. Par suite de l'irrégularité des envois qui lui sont faits pour le coupage, le sieur Vasseur, directeur de l'atelier, ne peut assurer du travail continu à un personnel considérable et il se trouve dans l'impossibilité de se procurer un nombre suffisant d'ouvriers capables aux moments où quelques commandes un peu importantes lui sont faites simultanément. Une certaine extension de la fabrication, en amenant à l'atelier un travail moins inégalement réparti, pourrait seule faire disparaître cet inconvénient. Le sieur Vasseur s'acquitte d'ailleurs très-bien de la besogne qui lui est confiée et il est toujours à la disposition des personnes qui désirent obtenir des renseignements relativement à la fabrication des velours.	"	"	"	325	325	"	"
NAZARETH. (Atelier de MM. P. et C. Coumont.)	Jusqu'ici cet atelier n'a pas produit les résultats favorables que l'on en attendait lors de sa création. Les conséquences d'une longue inactivité de la classe prolétaire se sont fait sentir à Nazareth. Les jeunes ouvriers ne se sont soumis qu'avec une grande répugnance à l'ordre et à l'assiduité qu'exige le travail de l'atelier, et ont souvent manqué de la persévérance nécessaire pour se mettre au courant d'une fabrication qui réclame beaucoup d'attention. Ne pouvant, dès les premiers temps de leur admission, gagner un salaire quelque peu élevé, surtout lorsqu'ils doivent passer d'un genre de tissu à un autre, ils se dégoûtent et cessent leur apprentissage. Il ne suffisait donc pas de mettre du travail à la disposition de la population indigente de Nazareth; il fallait avant tout, former une classe ouvrière pour qui la perspective d'un travail lucratif fût un stimulant. Ce qui le prouve surtout, c'est que, nonobstant le salaire élevé que peuvent donner les articles en fabrication à l'atelier, les demandes d'admission ne	Les étoffes pour robes avec mélange de laine, soie et coton; les étoffes pour pantalons en laine et coton; les châles longs en pure laine genre écossais; les châles tartans; les châles de voyage en laine et en laine mélangée de coton, les baies, les couvertures de chevaux, etc.	Un débouché facile est assuré aux produits. Une grande partie est exportée, principalement en Suisse.	Pour le compte de MM. P. et C. Coumont, fabricants, à Bruxelles, sous la surveillance d'une commission composée de : MM. J. de Bock, fabricant et conseiller communal; Philippe, desservant; Bekaert, particulier; Versaere, conseiller communal, Et Muishont, receveur communal; Tous à Nazareth.				Cet atelier n'occasionne pas de dépenses annuelles. Seulement MM. Coumont, après avoir rempli pendant 5 ans, à partir de 1854, les obligations de leur contrat, obtiendront la remise d'une avance de fonds qui leur a été faite par le Gouvernement, en 1849.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
12 tisserands.	Le salaire de l'apprenti est en moyenne de 65 c par jour. Un ouvrier formé peut gagner de fr. 1-50 à fr. 2-50 et même 3 francs par jour.	Il n'y a guère d'empressement pour l'admission à l'atelier.	Une cinquantaine d'ouvriers ont été formés, puis ont continué le tissage. Un grand nombre se sont placés chez les fermiers.	Si les branches industrielles exploitées par les Srs Coumont pouvaient s'implanter et prendre un certain développement à Nazareth, elles exerceraient incontestablement une influence marquée sur le taux des salaires.	Jusqu'ici l'atelier n'a pas produit d'amélioration sensible, sous le rapport du bien-être et de la moralité. — Un industriel d'Audenarde a employé plusieurs ouvriers sortis de l'établissement à une fabrication analogue à celle de MM. Coumont.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
NAZARETH. (Suite.)	sont guère nombreuses et le travail à domicile ne s'est pas développé jusqu'ici; les tisserands formés, à qui une occupation largement rémunératrice serait constamment assurée chez eux, préfèrent bientôt reprendre leurs habitudes d'autrefois. Il est presque indubitable que l'on eût mieux réussi dès l'abord si, au lieu d'une fabrication difficile et compliquée, on eût pu en introduire à Nazareth une autre plus simple, plus facile et, par conséquent moins antipathique à une population désœuvrée qu'il fallait plier aux exigences du travail manufacturier. Il est permis de croire toutefois que les plus grandes difficultés sont vaincues maintenant; mais s'il ne se produisait pas sous peu une tendance marquée vers de meilleures dispositions, il serait indispensable d'adopter un autre genre de travail, celui des toiles, par exemple, et de modifier en conséquence les conditions actuelles de l'organisation de l'atelier. Il n'est, en effet guère de localités dans la province, où il soit plus nécessaire de déployer, par continuation, de constants efforts pour développer le travail industriel, comme auxiliaire du travail agricole.							
SYNGHEM.	Le salaire élevé que donne aujourd'hui la confection des dentelles, attirant toutes les ouvrières, l'administration communale de Synghem a pris la résolution de remplacer la fabrication du fil de mulquinerie, qui était enseignée à l'atelier de cette commune, par celle de la dentelle dite application de Bruxelles. M. le Ministre de l'Intérieur vient de consentir à ce que les fonds, qui avaient été alloués pour 1857, en faveur de l'atelier de filage, et qui, par suite des circonstances mentionnées ci-dessus, étaient disponibles, soient affectés aux dépenses d'un atelier de tissage, que l'autorité locale de Synghem a érigé à l'aide d'un subside sur le crédit de fr. 1,500,000; alloué par la loi du 30 décembre 1855. Cet atelier est établi dans un local spacieux et aéré, et il a été monté dans d'excellentes conditions. Il compte déjà 14 métiers perfectionnés en activité et ce nombre sera, sous peu, porté à 20. Si, comme il est vivement à désirer, son existence était assurée par l'allocation annuelle d'une subvention sur les fonds de l'État et de la Province, il pourrait produire d'excellents fruits dont la com-	Les toiles et les étoffes mélangées. On s'occupe à l'atelier de tissage de la fabrication des toiles, d'après les méthodes perfectionnées; et on se propose d'y ajouter celle des étoffes mélangées.	Les produits se vendent facilement à l'intérieur	Pour le compte de M. Vanderstraeten, fabricant, à Synghem.	600	500	100	»

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
14 tisserands.	Le salaire des apprentis varie de 60 à 90 centimes.	Les demandes d'admission sont fort nombreuses. Il y a, en ce moment, 56 inscrits et il se présente tous les jours de nouveaux postulants.	Vu la date récente de la mise en activité de l'atelier de tissage, aucun tisserand formé n'est encore sorti de l'établissement.		

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
SYNGHEM. (Suite.)	mune de Synghem, où il existe, outre un assez grand nombre d'anciens tisserands, beaucoup de jeunes gens désœuvrés qu'il serait nécessaire de retirer de la voie dangereuse où ils se trouvent, pour les former au travail et leur permettre de servir de soutiens à leurs familles.							
EVERGEM. (Atelier de M. Aug. Vermeersch.)	Érigé dans le but d'implanter à Everghem la fabrication d'articles analogues à ceux de St-Nicolas, cet atelier fût mis en activité dans le courant de l'année 1854. Bien qu'un certain nombre d'apprentis vinssent s'y exercer, principalement pendant les mois d'hiver, cet établissement n'a pas marché d'une manière satisfaisante dans les premiers temps de son existence. Par suite de l'apathie de la population prolétaire d'Everghem et de son manque de goût pour tout travail qui, comme celui dont on s'occupait alors exclusivement à l'atelier, demande un certain concours de l'intelligence et de l'attention, les tisserands abandonnaient bientôt le métier, nonobstant l'élévation des salaires qu'ils pouvaient obtenir, et retombaient presque toujours dans le vagabondage. Pour remédier à cette situation, il fût décidé d'introduire à l'atelier la confection des toiles, travail uniforme qui devait inspirer moins de répugnance aux ouvriers, tout en conservant 4 métiers propres à la fabrication primitive. On comptait ainsi faire marcher de front les deux fabrications, sauf à ne considérer celle des toiles que comme transitoire et destinée à détruire, avant tout, les habitudes d'oisiveté des ouvriers d'Evergem, pour en revenir aux articles confectionnés dans le principe, lorsqu'on serait parvenu à constituer un noyau de tisserands formés à un travail régulier. L'on a lieu de s'applaudir vivement de l'adoption du travail de la toile à l'atelier : 20 métiers y sont affectés et sont constamment occupés par des apprentis qui vont travailler à domicile dès que leur apprentissage est terminé. Mais la situation ne s'est guère améliorée en ce qui concerne la fabrication des étoffes diverses. Nonobstant leurs efforts pour entrer, à cet égard, dans les vues du gouvernement, la commission de surveillance et le directeur de l'atelier rencontrent encore la même antipathie invincible pour ce genre de travail. C'est avec la plus grande peine et en	Les toiles et les étoffes mélangées.	Débouché facile et avantageux à l'intérieur du pays.	Pour le compte de M. Aug. Vermeersch, fabricant, à Evergem. La commission de surveillance se compose de : MM. L. Maertens, ancien membre de la Chambre des Représentants, président ; Van Hoorebeke, bourgmestre, à Evergem, vice-président ; Van Damme, desservant, id. ; Vermeersch, médecin, id. ; Van Acker, brasseur, id. ; Velleman, secrétaire communal, à Evergem, secrétaire.	1,200	1,000	200	(a)

(a) La commune supporte une partie du loyer et de l'entretien des locaux, le chauffage et l'éclairage, jusqu'à concurrence de 500 francs.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
20 tisserands de l'âge de 12 à 18 ans.	L'apprenti gagne de 30 à 50 centimes et l'ouvrier formé de fr. 1-50 à 2 fr.	Il y a beaucoup d'empressement pour l'admission à l'apprentissage de la fabrication des toiles.	180 tisserands travaillent, en ce moment, pour le compte de l'atelier, à Evergem et dans les communes avoisinantes. Le directeur emploi, en outre, au bobinage une trentaine de personnes, la plupart âgées ou infirmes, dont le salaire est encore d'environ 30 centimes par jour.	Depuis les modifications apportées à l'organisation de l'atelier, un effet très-sensible s'est produit sous ce rapport, vu la nécessité où se trouve le cultivateur d'élever le salaire de l'agriculture en proportion de celui de l'industrie manufacturière.	Sous l'influence du développement du travail industriel naguère entièrement anéanti à Evergem, le bureau de bienfaisance a déjà éprouvé un grand soulagement. La mendicité, qui était très répandue dans cette commune, diminue tous les jours, et un certain bien-être remplace peu à peu la misère. Les jeunes gens de la nouvelle génération, nonobstant le mauvais exemple que leur offre souvent l'oisiveté de leurs parents, acquièrent des habitudes d'ordre et de travail, et à leur tour, les font pénétrer au sein d'une population prolétaire épaisse qui, depuis longtemps, vivait aux dépens de la charité ou cherchait dans le maraudage de misérables moyens d'existence. Les vols qui étaient très nombreux à Evergem, il y a quelques années, sont devenus beaucoup moins fréquents. — Une fabrique de tissus à la Jacquard a été érigée aux limites des communes d'Evergem et de Sleydinge. Elle a pris plusieurs de ses meilleurs ouvriers parmi ceux formés à l'atelier d'apprentissage.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
EVERGEM. (Suite.)	employant des moyens de coercition envers les indigents que l'on parvient à faire marcher les 4 métiers à étoffes en laines et coton, et bien des fois les ouvriers qu'on forçait à y travailler, ont quitté sur le champ l'atelier d'apprentissage. Néanmoins, la commission, reconnaissant combien il est avantageux pour le tisserand de connaître plus d'une branche de tissage et de pouvoir ainsi choisir tel genre qui, pour le moment, est le plus lucratif, continuera d'employer tous les moyens dont elle dispose pour combattre les préjugés des ouvriers d'Evergem. Mais qu'elle obtienne ou non ce résultat, il n'en est pas moins incontestable que l'établissement de M. Vermeersch, tel qu'il est organisé aujourd'hui, a déjà rendu de notables services et produit d'heureux effets qui permettent d'augurer favorablement de l'avenir.							
CALLOO.	Le travail enseigné à l'atelier pour les femmes, érigé à Calloo, présente le grand avantage de faire diversion à la confection des dentelles, dont l'énorme développement est de nature à inspirer de vives appréhensions pour l'avenir. Sous ce rapport, la création de cet établissement est d'un salubre exemple pour les personnes qui, dans d'excellentes intentions sans doute, tendent à donner une extension de plus en plus considérable à la fabrication dentellière, sans se préoccuper de la perturbation profonde qu'un simple revirement de la mode pourrait jeter dans cette industrie de luxe et, par suite, dans les moyens d'existence de l'innombrable population ouvrière qui s'y livre aujourd'hui. La situation de l'atelier de Calloo est très-satisfaisante. L'instruction primaire et religieuse est donnée aux élèves.	La broderie pour ornements d'églises et la confection de bonnets de femmes, imitation de dentelles.	Les produits trouvent un débouché très-facile à l'intérieur et plus favorable encore à l'étranger, principalement en Allemagne, en Amérique, en France, en Hollande et en Italie.	Les ornements d'églises se font pour le compte de MM. Cohen et fils, à Anvers; les bonnets de femmes pour celui de M. Loose, également à Anvers.	(a)	"	"	"
EENAEME. (Atelier de M. Giet-Delagache.)	L'étendue de terrain qui, dans la commune d'Eenaeme est affectée à l'agriculture, est très-restreinte. Il en résulte que beaucoup de bras ne peuvent pas trouver dans les travaux agricoles les mêmes ressources qu'ailleurs, et doivent s'adonner à l'industrie manufacturière sous peine d'être réduits à l'inaction et de tomber à la charge de la bienfaisance publique. L'atelier d'apprentissage a rendu de grands services, en fournissant le moyen de pourvoir au besoin d'occupation qui se	Les toiles en fil de lin (principalement les genres fins) et les linges de table damassés.	Les produits sont très-recherchés dans le pays.	Pour le compte de M. Giet-Delagache, fabricant et négociant à Audenarde, et sous la surveillance d'une commission composée de MM. Beaucarne, Edmond, bourgmestre à Eenaeme, président;	850	500	200	150

(a) Cet atelier a obtenu en 1857, un subside de 550 francs, sur les fonds du Trésor.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
Environ 65 brodeuses de 8 à 20 ans.	Le salaire moyen des apprenties est de 50 centimes par jour et celui des ouvrières formées de 80 centimes.	Il y a constamment des demandes d'admission.	90. — Elles continuent à travailler à domicile.	Le taux des salaires des femmes s'en est avantageusement ressenti.	Comme aucune industrie n'existait à Calloo, l'atelier a exercé une grande influence dans cette commune. Beaucoup de jeunes filles qui, à défaut de ressources, se seraient livrées à la mendicité ou auraient été exposées à tomber dans le vice, contribuent aujourd'hui efficacement par un travail régulier à l'entretien de leurs familles. Une très-grande amélioration résulte nécessairement de là pour la moralité publique dans la commune.
34 tisserands.	Le salaire moyen de l'apprenti est de 75 centimes par jour, et celui de l'ouvrier formé de fr. 1-50.	Les demandes d'admission sont toujours nombreuses.	50. — L'apprentissage des toiles fines étant assez difficile doit être plus long que celui pour la fabrication des tissus communs. Plusieurs ouvriers formés sont allés travailler en France.	Oui. Le taux des salaires l'indique suffisamment.	Les excellents résultats produits par l'atelier sont généralement appréciés dans la commune et dans les environs. Plusieurs familles qui, pendant de longues années, avaient été assistées par le bureau de bienfaisance, sont venues spontanément déclarer qu'elles renonçaient aux secours publics. C'est là un indice précieux de la manière énergique dont le travail relève la dignité de l'ouvrier.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il obtenus, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
EENAEME. (Suite.)	faisait sentir dans la localité. Ce ne sont pas, d'ailleurs, les seuls habitants d'Eenaeme qui profitent de l'existence de cet établissement : Les jeunes gens de Neder-Eenaeme, Maeter, Volkegem, Welken, etc. peuvent également venir s'y mettre au courant des bonnes méthodes de tissage. Dans le but d'élargir et de varier les productions, le Directeur a agrandi notablement le local de l'atelier, et y a placé quelques métiers à la Jacquard, servant à la fabrication de linge de table. Les jeunes tisserands sont ainsi à même de se perfectionner dans leur position : ils commencent par la confection des toiles les plus communes, font ensuite les toiles fines et s'ils présentent l'aptitude nécessaire, finissent par le travail des tissus damassés. La situation de l'atelier est entièrement satisfaisante; il est tenu d'une manière exemplaire.			Delplancke, François, conseiller communal, id.; Petit, Fidèle, membre du bureau de bienfaisance, id.; Schantheer, Julien, conseiller communal, id., secrétaire.				
SINAY. (Atelier de M. Verellen-Rodrigo.)	La commune de Sinay, dont la population est de plus de 4.000 âmes, ne comptait que deux établissements industriels dont l'importance ne suffisait pas à beaucoup près pour fournir du travail à tous les ouvriers valides. L'autorité locale reconnaissant « que l'institution des ateliers-mo- « déles a produit dans toutes les commu- « nes qui en ont été favorisées, la plus « heureuse influence sur le sort des classes « ouvrières, et a puissamment contribué « à dégrever les institutions de bienfai- « sance des charges permanentes qui pe- « saient sur elles, » a demandé que la commune fut dotée d'une semblable institution. Le Gouvernement a accueilli cette demande et il a été conclu, sous la date du 20 février 1853, avec le sieur Verellen-Rodrigo, fabricant à St-Nicolas, une convention par laquelle cet industriel s'est engagé à se charger à ses risques et périls, pendant le terme de trois années, de toutes les opérations de l'atelier de Sinay. La situation de cet établissement est satisfaisante. Maintenant qu'un noyau de tisserands a été formé, on devra s'attacher à développer le travail à domicile.	On y confectionne des galaplaids, siamoises, cotonnettes, contil, cuirs anglais, châles tartans, etc.	Les produits sont, en majeure partie, exportés en Hollande.	Le travail se fait pour le compte de l'entrepreneur de l'atelier, M. Verellen-Rodrigo. La commission de surveillance se compose de : MM. le baron Vandergracht de Romerswal, bourgmestre; De Maesschalck, fabricant, conseiller communal, et Sergogne, conseiller communal, tous à Sinay.	1,400	1,150	250	(a)
CALCKEN.	La commune de Calcken renfermait une population prolétaire assez dense, comprenant un grand nombre de hâleurs de bateaux qui durant les longues et fréquentes intermittences inhérentes à leur travail,	On s'occupait exclusivement, à l'atelier, de la fabrication des toiles à sacs et d'em-	Les produits se placent dans le pays et à l'étranger. Les commandes sont, dans ce	Pour le compte de différents fabricants, sous la direction d'une commission composée de :	1,349	760	250	339

(a) La commune fournit le local et pourvoit à son entretien.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe ?	Quel est le salaire moyen des ouvriers ?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée ?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
34 tisserands de 12 à 20 ans. 11 épouleurs de 10 à 14 ans.	Les épouleurs et les apprentis gagnent de 20 à 75 centimes par jour. Le salaire des tisserands est, en moyenne, de 1 franc à fr. 1-10.	Il y a toujours plusieurs postulants qui attendent leur tour d'admission.	10 ouvriers entièrement formés ont quitté l'atelier. Ils trouvent du travail dans l'industrie libre.	Avant la création de l'atelier, les jeunes ouvriers ne gagnaient qu'un salaire très-minime et parfois même la nourriture seulement. L'admission d'un certain nombre d'entre eux, dans cet établissement a provoqué une augmentation générale des salaires des travailleurs agricoles.	L'érection de l'atelier est trop récente pour qu'il ait pu exercer une influence marquée sur l'industrie locale. Ses effets, sous le rapport de la moralité et du bien-être sont néanmoins déjà appréciables. Les jeunes gens appartenant aux familles les plus pauvres ayant été admis de préférence à l'apprentissage, on est parvenu à réduire notablement la mendicité dans la commune.
48 tisserands et 20 bobineurs de 9 à 20 ans.	Les apprentis gagnent de 50 c. à 1 franc par jour, et les tisserands formés de fr. 1-25 à fr. 1-75.	Oui.	54. — Ils continuent à travailler pour le compte de fabricants, par l'intermédiaire de	L'atelier a déjà exercé une influence très-sensible sous ce rapport.	La commission admettant de préférence à l'atelier les jeunes gens appartenant aux familles les plus nécessiteuses, est déjà parvenu à extirper, dans la localité, la mendicité et le vagabondage.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
CALCKEN. (Suite.)	s'adonnaient à la fainéantise et à l'inconduite. Aussi la situation morale de cette commune laissait-elle beaucoup à désirer et les vols y étaient-ils très-fréquents. Des personnes charitables désirant porter remède à cet état de choses et ayant eu l'occasion de reconnaître les bons résultats produits ailleurs par les ateliers d'apprentissage, résolurent de doter la commune d'un semblable établissement. Dans le courant de l'année 1854, elles mirent le bureau de bienfaisance à même de construire un local très convenable. On y plaça 35 métiers dont l'acquisition fut faite à l'aide d'un subside sur les fonds du Trésor. L'année dernière le concours généreux des habitants aisés et l'intervention du Gouvernement ont permis d'agrandir le bâtiment d'étendre le matériel. Il y a actuellement 45 métiers en activité et l'on se propose d'en porter le nombre à 60. L'atelier marche parfaitement bien, grâce à l'appui dévoué du bourgmestre et des notables et à la direction intelligente de M. le vicaire Kops. Déjà cet établissement a produit un bien infini dans la commune : un grand nombre de jeunes gens complètement désœuvrés et dénués de ressources se sont habitués au travail et sont à même de soustraire leurs familles à la misère.	ballage. D'après la recommandation faite à la direction, on confectionne également aujourd'hui des toiles ordinaires en fil de lin.	moment, pour ainsi dire, illimités.	MM. J. Matthys, bourgmestre à Calcken, président; Kops, vicaire à id., vice-président; De Smet, échevin à id.; L. Matthys, conseiller communal à id.; Walrave, bourgmestre à Laerne; Et A. Matthys, secrétaire communal à Overmaire.				
EYNE.	L'atelier d'Eyne a été organisé sur les mêmes bases que celui de Cruyshautem et mis en activité le 1 septembre 1856. Vers la fin du mois de décembre les 14 métiers qui y étaient placés se trouvaient déjà occupés et les demandes d'admission atteignaient un chiffre relativement élevé. Depuis lors, l'établissement n'a pas cessé de prospérer et il se trouve déjà au premier rang. Le bourgmestre de la commune M. Amand Vanderstraeten, qui donne à l'atelier des soins constants et intelligents a doublé à ses frais le nombre des métiers et tous ont été bientôt en activité. Avant l'érection de l'atelier, un grand nombre d'enfants de l'âge de 12 à 15 ans étaient exposés à toutes les conséquences de l'oisiveté. Aujourd'hui beaucoup ont déjà remplacé leurs habitudes de dissipation par le goût de l'ordre et du travail et aident puissamment à pourvoir aux besoins de leur famille. L'atelier étant cantonal, ces résultats favorables ne se réalisent pas seulement dans la commune d'Eyne, mais aussi dans plusieurs localités avoisinantes.	Tous les genres de toiles sur les métiers les plus perfectionnés.	Un écoulement facile et avantageux est assuré aux produits de l'atelier à l'intérieur du pays et en Hollande.	Pour le compte de MM. Rops et Velghe, à Audegarde, de MM. Vandeputte, frères à Gand, et d'autres fabricants. La commission de surveillance se compose de : MM. Vanderstraeten, conseiller provincial et bourgmestre à Eyne, président; Amelot, bourgmestre à Synghem, et Heyse, notaire à Eyne, secrétaire.	1,900	1,600	500	(a)

(a) La commune affecte une somme de 150 francs au paiement du loyer du local.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
27 tisserands de l'âge de 14 à 40 ans, s'exercent, en ce moment, aux nouvelles méthodes du tissage.	Un bon tisserand gagne de 1 franc à fr. 1-50 par jour de travail; le salaire des apprentis varie de 40 à 80 centimes.	Les demandes d'admission s'élèvent au chiffre de 120.	50 tisserands ont déjà terminé leur apprentissage. La direction de l'atelier sert d'intermédiaire pour leur fournir du fil qu'ils tissent chez eux pour le compte des fabricants de Gand et d'Audenarde.	L'emploi des nouvelles méthodes a puissamment contribué à relever les salaires: les tisserands qui ne connaissent que l'ancien système gagnaient très-peu et étaient complètement découragés. Comme ils produisent maintenant plus et mieux dans un temps donné, leur travail est beaucoup plus lucratif.	Un industriel d'Anvers qui fait travailler sur une grande échelle à Calcken a manifesté l'intention d'établir en cette commune une fabrique de fils d'étoupes pour la confection de toiles à sacs et d'emballage. Un établissement privé où l'on s'occupe du tissage de ces toiles a été érigé dans la commune voisine d'Heusden. On peut déjà reconnaître que l'atelier est appelé à exercer une influence considérable sur l'industrie locale. Pendant toute l'année, il a procuré de l'occupation à environ 150 personnes (y compris les bobineurs et les épouleurs) qui se trouvaient sans moyens d'existence. Il a déjà contribué, d'une manière sensible, au bien-être et à la moralisation des habitants de la localité.

SIÈGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'État.	de la province.	de la commune.
RENAIX.	Une association de personnes bienfaitrices a pris l'initiative de la création de l'atelier d'apprentissage de Renaix. Cette association a voulu propager les nouvelles méthodes de travail parmi les nombreux tisserands de la ville et des environs, qui ne connaissaient que les anciens procédés à la main et qui, par leur inhabileté professionnelle se trouvaient dans l'impossibilité de gagner un salaire rémunérateur. Elle a voulu aussi perfectionner les différents genres de tissage dont on s'occupe à Renaix, et moraliser, par le travail, un grand nombre de jeunes gens de familles pauvres fatalement adonnés à l'oisiveté, au vagabondage et à la mendicité. L'atelier de Renaix a été mis en activité au commencement de l'année dernière; sa marche n'a jusqu'ici rien laissé à désirer et sa situation est très-satisfaisante. Pour le peu de temps qu'il existe, il a déjà produit d'excellents résultats. Les fabricants de la localité y recrutent des ouvriers habiles, probes et moraux.	Les toiles et différents genres de tissus en coton.	Les produits sont généralement destinés à la consommation intérieure et se placent couramment.	Les entrepreneurs de l'atelier sont MM. A. Dupont, L. Philippe, A. de Rodere, R. Magherman et J. Massez, à Renaix. La commission de surveillance se compose de : MM. Vallez, bourgmestre, à Russignies, président; Ponette, Auguste, particulier, id. Reyntjens, bourgmestre, à Ruyen; Morelle, négociant et conseiller communal, à Renaix, et Delaruelle, Hercule, avocat, à Renaix, secrétaire.	1,400	920	200	280 (a)
ZULTE.	La fabrication des toiles d'après les anciens procédés et le halage des bateaux avaient toujours constitué les principales occupations de la classe ouvrière de Zulte. La première de ces ressources ayant fait défaut et la seconde étant insuffisante, un grand nombre de bras se sont trouvés inoccupés et la misère s'est fortement développée. Dans le but de soulager la souffrance des travailleurs autrement que par de stériles aumônes, quelques habitants de la commune de Zulte ont résolu d'établir, avec le concours du Gouvernement, un atelier d'apprentissage. Cet établissement a été mis en activité dans le courant de l'année 1856. On y admet les anciens tisserands qui sont encore en âge d'apprendre le maniement des nouveaux ustensiles, ainsi que les adolescents sans avenir : on soustrait ainsi les uns et les autres à la mendicité et on leur permet de soutenir leur famille. Quoique l'atelier soit organisé sur un pied très modeste, il	Jusqu'ici l'on ne s'est occupé que de la fabrication de la toile.	Écoulement facile pour la consommation intérieure et pour l'exportation.	Pour le compte de divers fabricants. La commission de surveillance de l'atelier se compose de : MM. Van den Bosche, bourgmestre; Destoop, négociant; Nachtergaele, boutiquier; Peirtsegaele, id., et Duponchel, secrétaire communal, tous à Zulte.	(b)	"	"	"

(a) Cette somme est payée par les entrepreneurs de l'atelier qui fournissent également le local et donnent le repas du midi aux

(b) Cet atelier ne donne pas lieu à des dépenses annuelles; il a seulement été accordé un subside sur les fonds du Trésor pour couvrir les

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus ?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires ?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général ; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale ?
32 tisserands.	Les apprentis gagnent 50 à 80 centimes. Les ouvriers formés 1 fr. et plus, d'après leur aptitude.	Une vingtaine de jeunes gens attendent leur tour d'admission.	44. — Ils travaillent tous à domicile pour le compte de fabricants de Renaix qui les recherchent à cause du manque de bons tisserands.	Une majoration de salaires a été accordée depuis peu par plusieurs fabricants.	L'atelier a familiarisé les ouvriers avec l'emploi de l'outillage perfectionné contre lequel il existait de fortes préventions à Renaix. L'instruction primaire et religieuse que les jeunes apprentis reçoivent à l'établissement même exerce une heureuse influence sur leur moralité. Les familles indigentes, dont des membres ont terminé ou font encore leur apprentissage à l'atelier, éprouvent un notable soulagement ; aussi remarque-t-on une diminution sensible dans la misère et dans la mendicité. D'un autre côté, l'émigration des ouvriers se ralentit d'une manière très-appreciable.
9 tisserands âgés de 14 à 20 ans.	Les apprentis gagnent de 50 centimes à 1 franc, et les ouvriers formés, en moyenne, fr. 1-25 par jour.	Il y a constamment un grand nombre de postulants.	34. — Ils continuent à travailler chez eux pour le compte de divers fabricants.	D'une manière très-sensible.	Nonobstant sa récente création, l'atelier a déjà produit des effets appréciables sous le rapport de la moralité et du bien-être. Un grand fabricant de toiles à Courtray s'est montré disposé à établir un dépôt de chaînes dans la commune.

apprentis indigents.

les dépenses de première organisation. Les frais d'exploitation sont couverts à l'aide de contributions volontaires de quelques habitants

SIEGE DE L'ATELIER	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
ZULTE. (Suite.)	a déjà rendu des services réels, et il est permis de croire que son action, continuée pendant quelques années, aura pour résultat de faire renaître l'aisance dans la commune.							
LOKEREN.	Cet atelier a été érigé dans le courant de l'année dernière. Vingt métiers y sont constamment occupés par des jeunes gens appartenant aux classes les plus déshéritées. Les apprentis sont placés sous la surveillance permanente des membres de la commission directrice : ils reçoivent l'instruction primaire et religieuse. Leurs progrès sont satisfaisants. Déjà un assez grand nombre de tisserands formés ont quitté l'atelier; des facilités leur ont été accordées pour l'acquisition des métiers et ustensiles qui leur étaient nécessaires pour pouvoir continuer à travailler chez eux.	Les cotonnettes, siamoises, etc.	La commission ne connaît point les lieux de placement.	Plusieurs fabricants de Lokeren fournissent les matières premières nécessaires au travail de l'atelier. Celui-ci est dirigé par une commission composée de : MM. Ch. Van Goethem, négociant; Th. Tuytens, id.; De Geest-Volekeryck, id.; Bt Van Winkel, agent d'affaires; J.-B. Van Hoymissen, négociant à Lokeren.	(a)	"	"	"
NEVELE.	A Nevele, comme ailleurs, le but de l'érection de l'atelier d'apprentissage a été de propager, de plus en plus, l'emploi des procédés perfectionnés pour le travail de la toile et de fournir une occupation lucrative au grand nombre de jeunes gens de cette localité et des environs, qui, adonnés forcément à la fainéantise, ne pouvaient se préparer à payer leur tribut d'utilité à la société. L'atelier a été mis en activité au mois de mars 1857. Dix métiers y sont actuellement en activité. Les apprentis font des progrès satisfaisants. Bien que la circonscription de l'atelier comprenne treize communes, quatre seulement ont fourni jusqu'à présent des apprentis : se sont celles de Nevele, Poesele, Lootenhulle et Vasselaere. La commission directrice pense que l'approche de l'hiver, en suspendant les travaux agricoles, engagera les jeunes gens sans ouvrage des autres communes à se présenter également à l'atelier. Bien que cet établissement ne soit en activité que	Le tissage de toutes sortes de toiles, d'après les méthodes perfectionnées, est la seule fabrication dont on s'occupe jusqu'ici à l'atelier; mais on se propose d'y adjoindre celle des étoffes mélangées.	Le placement des produits se fait assez facilement sur les marchés de l'intérieur et de l'étranger.	Le travail se fait pour compte de MM. Dekerkhove, de Gand, et Deketelaere, de Vasselaere, sous la direction d'une commission composée de : MM. Schatteman, juge de paix du canton de Nevele; Colle, bourgmestre à Lootenhulle; Dierick, notaire et échevin à Nevele; Lampaert et Beckaert, conseillers communaux à Nevele.	1,400	820	500	280

(a) Il n'a été accordé en faveur de cet atelier, qu'un subside de 1,000 francs, sur les fonds du Trésor.

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
20 tisserands.	Le salaire des apprentis varie d'après leur aptitude. A leur sortie de l'atelier, les ouvriers formés gagnent, comme les autres tisserands de Lokeren, en moyenne, de fr. 1-25 à fr. 1-30 par jour.	Il y a constamment de nouvelles demandes d'admission.	41 élèves ont quitté l'atelier. La plupart continuent à domicile l'exercice de leur métier.	Non.	Comme il y a manque de bras à Lokeren, l'atelier rend service à l'industrie locale en formant de bons tisserands. Au point de vue de la moralité, l'influence de cet établissement est très-heureuse, puisqu'il habitue à une existence laborieuse et une conduite régulière des jeunes gens que la contagion du mauvais exemple reçu à la maison paternelle aurait bien souvent entraînés dans la faïnéantise et le désordre.
10 tisserands et 5 épouleurs âgés de 12 à 20 ans.	Le salaire des apprentis varie de 30 centimes à 1 franc; celui des ouvriers formés est, en moyenne, de fr. 1-35.	Les places vacantes sont toujours recherchées	11 tisserands formés sont déjà sortis de l'atelier et travaillent à domicile, soit pour leur propre compte, soit pour celui du sieur Deketelaere.	La création de l'atelier est trop récente pour pouvoir exercer quelque influence sur le taux des salaires.	Le bon exemple et l'amélioration relative du sort des familles auxquelles appartiennent les jeunes travailleurs, produisent d'excellents effets sur les autres et secondent les vues qui ont guidé le gouvernement dans la création de l'atelier.

SIEGE DE L'ATELIER.	Quelle est la situation actuelle de l'atelier? Quels résultats a-t-il amenés, et quels résultats peut-on en attendre encore?	Quelles sont les fabrications dont on s'occupe à l'atelier?	Les produits trouvent-ils un débouché facile à l'intérieur ou pour l'exportation? Indiquer les points principaux où se font les placements.	Pour le compte de qui se fait le travail à l'atelier?	Montant des dépenses de l'année 1857.	PART CONTRIBUTIVE		
						de l'Etat.	de la province.	de la commune.
NEVELE. (Suite.)	depuis sept mois, on y a déjà obtenu des résultats qui ne sont pas à dédaigner puisque des adolescents, antérieurement oisifs et vagabonds, sont devenus des ouvriers assidus et jaloux de contribuer par leur travail au soutien de leurs familles. L'atelier permettra d'améliorer de plus en plus la condition matérielle et morale de la classe ouvrière et d'apprendre aux travailleurs agricoles un métier qui puisse les occuper pendant la saison d'hiver, alors que les travaux ruraux ne réclament pas leurs bras.							
URSEL.	Cet atelier n'est en activité que depuis quelques mois. On a eu pour but en l'érigant de procurer du travail aux anciens tisserands de la commune et aux nombreux ouvriers qui, ayant été occupés longtemps au défrichement des bois, étaient sur le point de voir cette ressource leur échapper. Il est à désirer que les gens aisés de la localité, reconnaissant tout le fruit que la classe laborieuse et la commune tout entière peuvent retirer de cet établissement, prêtent à celui-ci, plus qu'ils ne l'ont fait jusqu'à ce moment, un concours sympathique. Les cultivateurs d'Ursel ont vu avec une certaine appréhension l'érection de l'atelier. Ils ont craint que la concurrence du travail industriel ne les forçât à élever, dans une proportion convenable, le salaire réellement insuffisant qu'ils payaient à leurs ouvriers, et ils ne se sont pas rendu compte qu'en mettant le travailleur agricole à même de s'occuper fructueusement pendant la morte saison, on le soustrait bien souvent à l'émigration, qui tout en élevant les salaires dans une proportion considérable, amène un véritable manque de bras à l'époque de la récolte. Il est vrai de dire que la marche de l'atelier qui, dans l'origine laissait beaucoup à désirer, s'améliore sensiblement et qu'ainsi il est permis de croire que des résultats acquis viendront bientôt détruire les préventions avec lesquelles sa création a été accueillie.	Les toiles, les cotonnettes, les siamoises, etc.	Les produits se placent avec facilité à l'intérieur.	Des fabricants de Gand fournissent les matières premières, mais tous les industriels sont admis à faire travailler à l'atelier.	900	540	180	180
NEDERBRACKE, OLSENE ET RUYEN.	Ces trois ateliers, récemment institués, sont en voie d'organisation.							

Quel est le nombre des ouvriers occupés à l'atelier, leur âge, leur sexe?	Quel est le salaire moyen des ouvriers?	L'admission des ouvriers à l'atelier est-elle particulièrement sollicitée?	Quel est le nombre d'ouvriers formés à l'atelier et que sont-ils devenus?	La création de l'atelier a-t-elle contribué à relever les salaires?	L'établissement de l'atelier a-t-il eu des effets appréciables sous le rapport de la moralisation et du bien-être général; a-t-il influé d'une manière sensible sur l'industrie locale?
10 tisserands.	Le salaire des apprentis est de 30 à 40 centimes par jour.	Plusieurs jeunes gens sollicitent en ce moment l'entrée de l'atelier.	Vu le peu de temps depuis lequel l'atelier est en activité, il n'en est pas encore sorti d'ouvriers entièrement formés.	La rémunération plus élevée que peut obtenir l'ouvrier tisserand doit nécessairement amener une majoration de salaire pour les ouvriers agricoles.	Jusqu'ici l'atelier n'a pu produire des effets appréciables.

Gand, novembre 1857.

*L'Inspecteur des ateliers-modèles d'apprentissage
de la province de la Flandre orientale,*

DE GRAVE.